

Guide Pratique

# Intervenir pour l'assainissement dans les pays en développement

Les questions essentielles pour des services durables

>> Version bêta <<



Auteur : Denis Désille

Relecture : Béatrice Tourlonnias

Comité de rédaction : Sophie Charpentier, Vincent Dussaux,  
Jean-Marie Ily, Christophe Le Jallé, Sylvette Milin

Crédits Photos : Vincent Dussaux

Ce guide a été réalisé avec le soutien de l'Agence Française de Développement

**PROGRAMME SOLIDARITE EAU**

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

à Paris : 32, rue Le Peletier, 75009 Paris, +33 1 53 24 91 20

à Lyon : 80, cours Charlemagne, 69002 Lyon, +33 4 26 28 27 91

---

1<sup>ère</sup> édition, décembre 2012

© 2012, programme Solidarité Eau, Paris, France

# Table des matières

## Préambule....4

Pourquoi faire de l'assainissement ? .....	4
A qui s'adresse ce guide ? .....	5

## Avant de commencer....6

Quel assainissement est abordé dans ce guide ? .....	7
Les spécificités de l'assainissement .....	7
Comment utiliser ce guide ? .....	11

## Identifier des actions....13

1. Dans quelles stratégies s'inscrit l'action ? .....	14
2. Qui sont les acteurs de l'assainissement ? .....	16
3. Quels sont les équipements existants .....	18
4. A quelle demande doit satisfaire l'action ? .....	20
5. Quels objectifs se donner ? .....	22

## Choisir une solution technique, organisationnelle et financière....25

6. Quels équipements sanitaires développer? .....	26
7. Quel système d'évacuation proposer ? .....	28
8. Quelles solutions de traitement développer ? .....	30
9. Quel sera le rôle du maitre d'ouvrage ? .....	32
10. Comment sera assurée la gestion du service ? .....	34
11. Comment sera financé le service ? .....	36
12. Comment promouvoir l'assainissement ? .....	38

## Organiser la mise en œuvre des actions....41

13. Comment sera piloté le projet ? .....	42
14. Quels principes directeurs d'intervention ? .....	44
15. Que doit contenir le document projet ? .....	46
16. Comment mobiliser les financements ? .....	48
Glossaire .....	51

# Pourquoi faire de l'assainissement ?

L'assainissement est un moteur de développement humain. C'est également un facteur de développement local, économiquement et socialement très rentable. Voici cinq bonnes raisons pour faire de l'assainissement.

### L'assainissement améliore fortement la santé des populations

Le manque d'accès à l'assainissement est le principal responsable de **maladies diarrhéiques, qui tuent chaque année 2 millions de personnes dans le monde**, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans (Organisation Mondiale de la Santé). L'assainissement des eaux usées et des excréta contribue à améliorer de manière significative la santé des habitants, et notamment des groupes les plus fragiles.

### L'assainissement protège l'environnement

En 2010, plus de 50 % de la population mondiale est urbaine et le phénomène continue de s'amplifier. Cette urbanisation accélérée entraîne donc des pressions très fortes sur les milieux naturels qui recueillent l'ensemble des rejets, provoquant la **pollution des nappes phréatiques et des sols**, ou plus directement celle des **cours d'eaux et des milieux littoraux et marins**. C'est notamment le cas en Afrique, où le taux de croissance des villes est le plus élevé au monde. L'assainissement des excréta et des eaux usées procure aux habitants un environnement de meilleure qualité et réduit la menace que représente le rejet incontrôlé des effluents sur les ressources en eau et l'environnement.

### L'assainissement augmente la productivité et favorise l'accès à l'éducation

Le manque d'assainissement pèse directement sur la capacité de travail des habitants et sur le dynamisme de l'économie. On estime que **l'Afrique subsaharienne perd environ 5 % de son PIB à cause du manque d'assainissement**, soit quelque 28,4 milliards de dollars chaque année, un chiffre qui dépasse le montant total de l'aide et de l'allègement de la dette (OMS 2006 et 3<sup>ème</sup> rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau). A ce titre l'assainissement est un véritable investissement : selon le rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2006), un dollar investi dans l'assainissement en rapporte en moyenne huit grâce à une baisse des dépenses de santé et aux gains de productivité.

### L'assainissement crée des emplois

La réalisation d'ouvrages et de prestations de services dans la **filière assainissement mobilise un grand nombre d'acteurs économiques** et une forte diversité de compétences, qu'il s'agisse de la construction et de l'entretien de latrines, de réseaux, de l'évacuation des boues, ou du traitement des boues et des eaux usées. De plus, les ménages sont généralement prêts à payer pour ces types de services. Ainsi, soutenir l'assainissement de manière appropriée permet de générer de manière significative des activités économiques et donc la création d'emplois.

## L'assainissement, une question de dignité

La défécation à l'air libre et les pratiques non hygiéniques sont souvent considérées comme déshonorantes et dégradantes. L'accès des populations à un assainissement adéquat leur permet alors de **retrouver l'estime d'eux-mêmes** et de leurs voisins. En particulier, les femmes n'ont plus à se cacher pour déféquer et retrouvent leur droit à l'intimité et à la sécurité physique.

## A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est avant tout destiné aux **acteurs de la solidarité internationale qui soutiennent le développement des services d'assainissement au Sud**. Collectivités locales, ONG et partenaires financiers trouveront dans ce document des repères pour garantir la pertinence de leurs interventions et optimiser la qualité des actions.

Les **acteurs du Sud concernés par l'assainissement** trouveront également dans cet ouvrage des informations et recommandations qui pourront les guider dans leurs réflexions et prises de décisions.

# Avant de commencer

# Quel assainissement est abordé dans ce guide ?

Ce document traite spécifiquement de l'assainissement des **eaux usées** produits au niveau des ménages et des lieux publics (écoles, centres de santé, marchés, gares routières, etc.).

**On entend par eaux usées :**

- Les **eaux grises**, qui sont les eaux résultant du lavage de la vaisselle, des mains, des bains ou des douches ;
- Les **eaux noires**, qui sont les eaux issues des toilettes, chargées en urines et matières fécales.

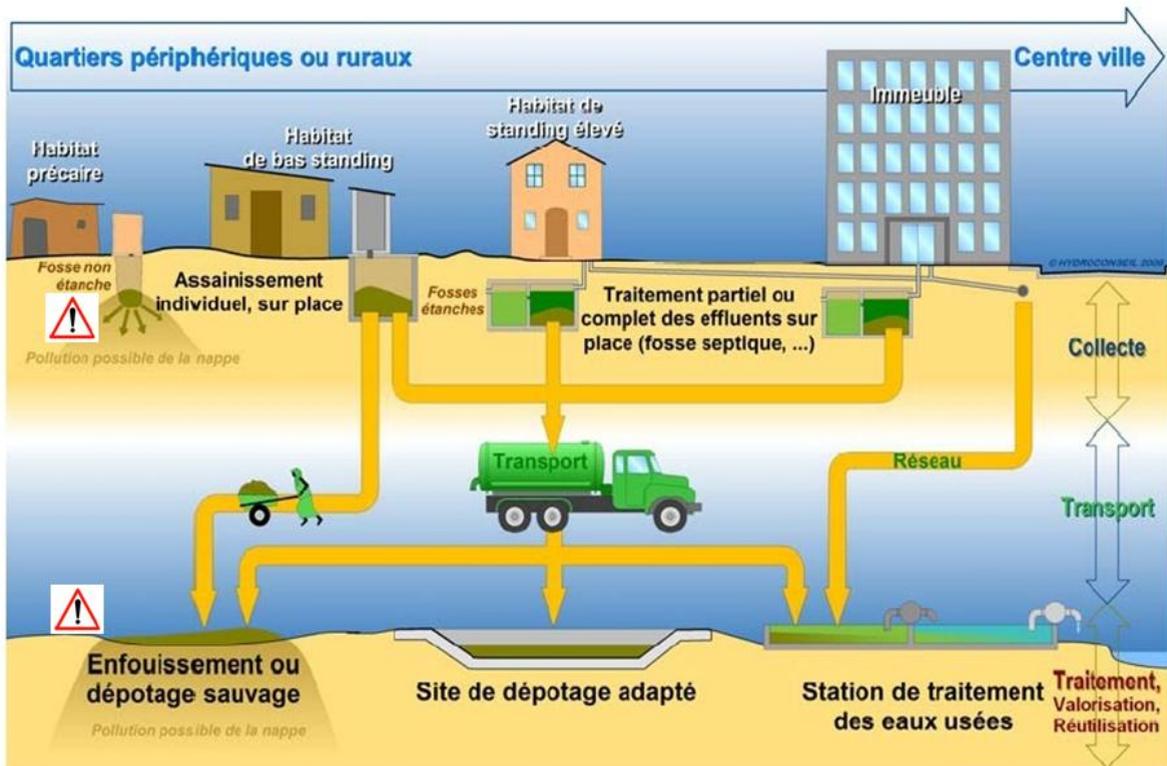
Ce document n'aborde pas du tout la problématique des déchets solides, qui renvoie à des activités et des opérateurs différents.

Notons par ailleurs que l'assainissement présente dans la plupart des cas des différences significatives selon les contextes, que ce soit en termes de défis à relever ou de solutions à apporter, notamment pour ce qui concerne **l'assainissement en milieu rural** et **l'assainissement en milieu urbain**. Dans la mesure du possible et lorsque c'est pertinent, les informations et recommandations fournies dans le présent guide tentent de rendre compte de ces différences et des approches spécifiques à mettre en œuvre.

## Les spécificités de l'assainissement

**Chaque filière assainissement est composée de 3 « maillons » distincts et complémentaires**

Tout service d'assainissement est une filière organisée en 3 grands maillons. Ce découpage est loin d'être théorique. Bien au contraire, il est le reflet des constats observés dans de nombreuses villes africaines. Chaque maillon a sa propre spécificité et fait appel à des acteurs, compétences et métiers qui lui sont propres, et mobilise des modalités de financement et des flux financiers relativement spécifiques. Pour cette raison, c'est une approche par maillon qui a été retenue dans ce guide.



### Les trois maillons de la filière assainissement

**Maillon amont : recueil des eaux usées.** Ce maillon regroupe toutes les installations qui permettent le recueil des déchets liquides et leur stockage temporaire (éventuellement un traitement partiel).

Les déchets liquides concernés sont les eaux usées domestiques (eaux des toilettes, de la douche, de la cuisine, de la lessive), ainsi que les eaux usées issues des activités administratives, commerciales, artisanales et industrielles.

Les objectifs de ce maillon sont à la fois hygiéniques et sanitaires (isoler les eaux usées et maîtriser les risques de contamination – le « péril fécal »), urbains (au sens de l'urbanité, c'est-à-dire l'apprentissage de la vie ensemble, notamment en termes de propreté visuelle et symbolique) et environnementaux (atténuer les risques de pollution liés au rejet des eaux usées directement dans le milieu naturel).

Les équipements correspondant à ce maillon sont les installations sanitaires comme les latrines, les fosses septiques, les puisards, etc. Elles peuvent être autonomes ou raccordées à un réseau, être individuelles ou partagées.

Pour une réelle amélioration sanitaire, notamment en termes de réduction de la morbidité diarrhéique, les ménages, en plus de se doter d'ouvrages à domicile, doivent adopter des comportements hygiéniques adaptés (lavage des mains, stockage hygiénique de l'eau de boisson, etc.).

**Maillon intermédiaire : évacuation hors du milieu domestique.** Le maillon intermédiaire de l'assainissement consiste en l'évacuation des résidus recueillis et non traités sur place : eaux usées ou boues de vidange (issues des fosses de latrines ou des toilettes à chasse d'eau).

Les objectifs de ce maillon sont à la fois sanitaires (éloignement des matières représentant un risque pour la santé des usagers) et environnementaux (transporter les matières polluantes jusque dans un lieu qui permette un entreposage adéquat, c'est-à-dire qui limite ou réduise à néant la charge polluante et son impact sur les ressources en eau).

L'évacuation est assurée soit par un réseau d'égouts conventionnel, soit par des mini-égouts, soit par une flotte de véhicules mécanisés (les fameux « camions vidangeurs » qui proposent leurs services dans toutes les capitales africaines), soit manuellement (par des micro-opérateurs ou les usagers eux-mêmes).

**Maillon aval : dépotage et traitement (+ réutilisation et valorisation éventuelle).** Pour finir, le maillon aval regroupe les technologies qui permettent le dépôt des eaux usées et boues de vidange ainsi que leur traitement (avec ou sans réutilisation/valorisation).

L'objectif de ce maillon est sanitaire (« hygiéniser » les effluents pour limiter la transmission des germes pathogènes) et environnemental (réduire les pollutions et leurs impacts sur les ressources en eau).

Le traitement pour les boues de vidange peut se faire sur des lits de séchage, par compostage, etc. Pour les eaux usées, il peut se faire au niveau de station de lagunage (planté ou non), par des filtres anaérobies, des réacteurs anaérobies, etc.

De nombreuses villes du Sud souffrent d'une pénurie de ce type d'équipements et, lorsqu'ils existent, ils ne fonctionnent pas toujours correctement. Les conséquences sont potentiellement désastreuses et se traduisent notamment par le dépotage sauvage en périphérie des agglomérations ou des rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel.

### **On distingue deux filières spécifiques en matière d'assainissement**

**L'assainissement non collectif ou autonome** désigne la situation où les équipements sanitaires (latrines, toilettes à chasse, éviers, douches, etc.) ne sont pas reliés à un réseau d'égout, mais aboutissent à des fosses ou des puisards qui nécessitent des solutions d'évacuation et de traitement spécifiques. Cette orientation technique est une tendance forte dans de nombreux pays du Sud (en particulier en Afrique subsaharienne) et devrait le rester dans les prochaines années pour des raisons très pragmatiques : c'est souvent l'approche la plus abordable du point de vue des coûts d'investissements, et qui mobilise par ailleurs des compétences et savoir-faire qui sont la plupart du temps déjà existants.

A contrario, l'**assainissement collectif** correspond à la situation où les usagers sont connectés à un réseau d'égout pour évacuer les déchets liquides. En matière d'assainissement collectif, on distingue souvent le réseau conventionnel (gros diamètre) du mini-égout (petit diamètre) : le premier fait appel à de gros investissements et un opérateur le plus souvent d'envergure nationale ; le second fait appel à des infrastructures moins coûteuses et à une ingénierie technique, sociale et financière plus adaptée aux villes du Sud.

# Comment utiliser ce guide ?

## Un processus global d'amélioration du service

Améliorer l'assainissement ne se limite pas à la construction ou rénovation de latrines : il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un service d'assainissement performant et durable tout au long de la filière, ce que ce guide vous propose de faire. Cela implique d'une part d'accorder une attention importante aux activités relatives à l'organisation du service, et d'autre part de replacer le projet dans un processus plus global d'amélioration du service d'assainissement.

## Pas de solutions toutes faites

Cet ouvrage propose une liste de questions qu'il est nécessaire de se poser avant de s'engager dans la conception d'une action. Ces questions amènent le lecteur à interroger son projet selon les critères d'analyse de la qualité d'un projet, notamment : la pertinence, la capacité des acteurs à mettre en œuvre le projet, la viabilité technique et économique des solutions retenues et la durabilité.

Ce sont des pistes de réflexion plus que des solutions et réponses toutes faites qui sont proposées dans ce guide. Chaque service d'assainissement a en effet ses spécificités qui répondent à des préoccupations et des contraintes locales spécifiques. Ce sont ces spécificités qu'il convient d'analyser et de comprendre de manière détaillée, afin de proposer des services publics d'assainissement qui répondent à la demande et qui durent dans le temps.

## L'organisation de l'ouvrage

Ce guide pratique est organisé autour des 3 grandes étapes qui jalonnent la conception d'un projet d'assainissement :

1. **Identifier l'action à mener** : connaître le contexte d'intervention pour définir les besoins auxquels doit satisfaire l'action.
2. **Choisir une solution technique, organisationnelle et financière** pour le service d'assainissement : Quelles sont les infrastructures à réaliser pour chaque maillon qui répondront aux besoins et seront adaptées aux spécificités du contexte local ? Comment seront-elles gérées ? Comment leur construction et leur fonctionnement seront financés ?
3. **Organiser la mise en œuvre des actions** : Comment sera piloté le projet ? Quels sont les principes directeurs pour exécuter les activités ? Que doit contenir un document de projet ? Comment mobiliser des financements pour l'action ?

Chacune de ces questions est traitée sur une double-page : une page apportant des éléments de réponses à la question ou proposant des démarches pour y répondre ; une page proposant des ressources sur la question (retours d'expériences, recommandations, éléments chiffrés, bibliographie). Toutes les références bibliographiques qui apparaissent dans cet ouvrage sont disponibles sur [www.pseau.org/outils/biblio](http://www.pseau.org/outils/biblio).



# Identifier des actions

Le diagnostic, ou état des lieux, vise à dresser une situation de l'existant en vue d'identifier les faiblesses à partir desquelles seront définies les actions les plus pertinentes à mener.

En matière d'assainissement, la réalisation d'un diagnostic peut se décomposer en quatre questions :

- Dans quelles stratégies s'inscrit l'action ?
- Qui sont les acteurs de l'assainissement ?
- Quels sont les équipements existants et comment fonctionnent-ils ?
- A quelle demande doit satisfaire l'action ?

Chacune de ces questions doit être renseignée à l'échelle de la localité, sur l'ensemble du territoire communal.

Pour y répondre, une investigation de terrain est souvent nécessaire, mais peut être en partie allégée sur la base de documents déjà existants. En effet, une compilation des données et documents déjà présents localement est bien souvent en mesure de fournir des éléments de réponse à certaines des questions posées.

Ces données permettront alors d'identifier les objectifs à se donner.

## > Identifier les actions

# 1. Dans quelles stratégies s'inscrit l'action ?

### Prendre en compte le cadre sectoriel national

Depuis quelques années de nombreux pays ont renforcé leurs documents et stratégie en matière d'assainissement. Ce sont des documents de référence définissant **les objectifs et principes directeurs du secteur**, ainsi que les **méthodes et moyens d'intervention**. Il est indispensable de les consulter :

- ils seront à même de clarifier bon nombre de questions institutionnelles : Les collectivités locales sont-elles bien maîtres d'ouvrage des services d'assainissement ? Dans quelle mesure et selon quelles modalités ?
- et de valider la faisabilité des orientations a priori du projet : Ce mode de gestion est-il envisageable ? Ce calcul du coût de revient du service est-il pertinent ?

### S'inscrire dans la stratégie locale et en apprécier la qualité

Au niveau local, les collectivités, dotées par la loi de la compétence assainissement sur leur territoire, disposent elles aussi de documents cadres pour orienter leurs programmes de développement. A minima, un **plan de développement local** est souvent disponible, définissant les priorités pour chacun des secteurs de développement.

En l'absence de cadre de planification locale, ou en raison de leur faiblesse, en préalable à toute action, il est utile d'**accompagner les collectivités dans la formulation d'une stratégie spécifique** en matière d'assainissement<sup>1</sup>.

### Identifier les actions en cours et à venir

Bien s'informer sur les projets assainissement récents, en cours ou prévus sur le territoire de la collectivité locale est important. Cela permet :

- d'améliorer la **cohérence** globale des actions,
- de tirer des **enseignements** des projets passés (ce qui marche et ce qui ne marche pas),
- d'envisager d'**intégrer l'action dans un programme plus large**, et ainsi de réaliser des économies d'échelle.

Ces informations sont généralement disponibles auprès des autorités locales et nationales.

---

<sup>1</sup> Voir la question 9 : Quel sera le rôle du Maître d'ouvrage ?



## Infos Pratiques

### Accéder aux informations sur les cadres et stratégies de développement du secteur au niveau national

De nombreuses autorités nationales disposent de sites web regroupant de nombreuses informations utiles pour la réalisation de projets assainissement sur leur territoire.

**Les pages web pays du pS-Eau** incluent des liens vers les documents de référence du cadre sectoriel de quelques pays.

Pays	Site Internet de l'autorité nationale référente pour l'assainissement	Documents sectoriels disponibles	Pages pays du pS-Eau
Bénin	<a href="http://www.eaubenin.bj">www.eaubenin.bj</a>	Document de mise en œuvre de la stratégie de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) Guide d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC)	<a href="http://www.pseau.org/benin">www.pseau.org/benin</a>
Burkina Faso	<a href="http://www.eauburkina.org">www.eauburkina.org</a>	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) Documents d'opérationnalisation de la stratégie nationale d'assainissement des eaux usées et excréta	<a href="http://www.pseau.org/burkina">www.pseau.org/burkina</a>
Haïti	<a href="http://www.dinepa.gouv.ht">www.dinepa.gouv.ht</a>	Feuille de route d'intervention en assainissement (2013)	<a href="http://www.pseau.org/haiti">www.pseau.org/haiti</a>
Madagascar	<a href="http://www.mineau.gov.mg">www.mineau.gov.mg</a>	Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA-2007)	<a href="http://www.pseau.org/madagascar">www.pseau.org/madagascar</a>
Mali	<a href="http://www.environnement.gov.ml/">http://www.environnement.gov.ml/</a>	Stratégie nationale d'assainissement pour les déchets liquides (2007)	<a href="http://www.pseau.org/mali">www.pseau.org/mali</a>
Maroc	<a href="http://www.minenv.gov.ma/index.php/fr/">http://www.minenv.gov.ma/index.php/fr/</a>	Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (2005)	<a href="http://www.pseau.org/maroc">www.pseau.org/maroc</a>
Niger	<a href="http://www.hydraulique.ne">www.hydraulique.ne</a> <a href="http://www.msp.ne">http://www.msp.ne</a>	Stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (en cours de validation)	<a href="http://www.pseau.org/niger">www.pseau.org/niger</a>
Sénégal	<a href="http://www.habitat.gouv.sn/">http://www.habitat.gouv.sn/</a>	Loi SPEPA 2008 Loi portant sur le code de l'assainissement (2009) et son décret d'application (2011)	<a href="http://www.pseau.org/senegal">www.pseau.org/senegal</a>

### Informations à retrouver dans les documents sectoriels

Le cadre sectoriel national fournit des informations pour guider les interventions des acteurs et en particulier :

- Le rôle et les responsabilités des différents acteurs du secteur de l'assainissement,
- Les normes et recommandations pour les ouvrages et équipements,
- Les approches en termes d'intermédiation sociale,
- Les modes de gestion adéquats pour chacun des maillons de la filière,
- Les règles de tarification des services.

**Cartographie des actions menées par la coopération décentralisée et non gouvernementale** dans votre zone d'intervention : [www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)



**Suggestions de lecture :** [Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement](#), (Guide SMC n°1)

## > Identifier les actions

# 2. Qui sont les acteurs de l'assainissement ?

Le diagnostic des acteurs de l'assainissement permet d'identifier les diverses parties prenantes du secteur et de comprendre leurs fonctions, leurs besoins et le rôle qu'ils peuvent assumer durant la mise en œuvre de l'action et plus globalement dans le service d'assainissement.

### Identifier les acteurs de la demande

Il s'agit de dresser une liste complète des acteurs qui ont recours ou qui ont besoin d'utiliser le service d'assainissement. Ce sont principalement les ménages mais aussi de plus gros producteurs d'eaux usées comme les établissements à vocation sociale (établissements scolaires et de formation, centres de santé, etc.), administrative (gendarmerie, armée, services de l'Etat, etc.), ou économique (eaux des hôtels, brasseries, tanneries, abattoirs, etc.).

### Identifier les acteurs de l'offre

Les acteurs de l'offre désignent l'ensemble des acteurs intervenant dans un des maillons de la filière assainissement et contribuant à son bon fonctionnement. Il s'agit donc de recenser notamment :

- la municipalité et ses services (organisation du service),
- les petits opérateurs locaux (artisans, maçons, vidangeurs, etc.) et/ou la société nationale ou locale en charge de l'assainissement (exploitation du service),
- les autres acteurs de services publics et les organismes d'aides extérieurs comme les ONG nationales et internationales, coopérations décentralisées, etc. (contrôle et appui à l'organisation du service)

### Caractériser qui assume quels rôles et quelles responsabilités

Les acteurs de l'offre et de la demande interagissent entre eux, les uns pour proposer une offre de service, les autres pour utiliser ces services. Le recensement des acteurs de l'offre et de la demande pourra donc être utilement complété par une analyse des rôles et responsabilités assumés par les acteurs.

Il s'agit en l'occurrence d'identifier notamment la nature des relations entre les acteurs et en particulier celles entre :

- la collectivité et l'ensemble des prestataires de services. Ces derniers sont-ils liés par des contrats ? Font-ils l'objet d'un contrôle, d'un suivi ?
- les usagers et les différents prestataires de service : quelles pratiques ? quelle fréquence d'intervention ? quels prix pratiqués ? etc.

Cette analyse permettra également de déterminer le périmètre d'intervention effectif de la collectivité. Dans les faits, la collectivité assume-t-elle son rôle de maître d'ouvrage sur tout ou partie des trois maillons de la filière ? De quelle manière exerce-t-elle ce rôle ?

Cette analyse institutionnelle permet de sortir de la théorie des textes officiels et fournit une compréhension réaliste et pratique des jeux d'acteurs à l'œuvre sur le terrain. Elle sera très utile dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.



## Infos Pratiques

### **Bien souvent, les informations recherchées existent déjà (au moins en partie)**

Avant de réaliser des enquêtes terrain pour identifier les acteurs impliqués sur les services, vous pouvez trouver un certain nombre d'informations au sein d'études récentes. Renseignez-vous également auprès des services déconcentrés de l'Etat de la zone concernée (ex. direction régionale en charge de l'assainissement) : vous pourrez ainsi obtenir les stratégies sectorielles (dans lesquelles sont identifiés les acteurs et leurs responsabilités), la liste des projets menés sur la zone, l'annuaire des bureaux d'étude et entreprises du secteur, etc.

### **L'assainissement, de nombreux acteurs à associer !**

L'assainissement est un secteur complexe fortement liés à des problématiques sanitaires, urbaines, sociales, environnementales. Ces secteurs interagissent entre eux et il est donc nécessaire d'adopter une approche multi-acteurs. Généralement, sur l'assainissement, sont impliqués les ministères en charge de l'hydraulique, l'éducation, la santé, l'environnement, l'urbanisme, décentralisation et leurs services déconcentrés.

La coordination entre ces acteurs peut s'avérer complexe, les responsabilités n'étant pas toujours clairement établies. Les entretiens avec ces acteurs permettront de cerner les sujets de convergence et de divergence entre ces différents types d'acteurs. Cela permet d'explicitier les groupes d'intérêts en jeu, auxquels il faut être attentif dans la conduite du projet.

### **L'importance de l'approche genre**

Ce sont les femmes qui sont responsables de l'hygiène domestique, qui évacuent les eaux usées de la lessive, de ménage, qui apprennent à leurs enfants comment utiliser les toilettes, etc. Il est donc important d'être à leur écoute et de pouvoir faire remonter leurs besoins et leurs messages. Rappelons que les femmes parlent rarement lorsqu'elles sont en présence d'un délégué de quartier masculin ou d'un chef de famille. Des espaces spécifiques doivent être proposés pour leur permettre de s'exprimer.

### **Identifier les acteurs recensés par le pS-Eau dans votre zone d'intervention :**

<http://www.pseau.org/outils/organismes>



### **Suggestions de lecture :**

Le guide s'intéresse particulièrement à l'assainissement domestique. Des informations sur l'assainissement dans les centres de santé et écoles sont disponibles dans le guide

[Gérer les toilettes et les douches publiques](#) (guide SMC n°5)

## > Identifier les actions

# 3. Quels sont les équipements existants et comment fonctionnent-ils ?

Cette composante du diagnostic nécessite a priori des visites de terrain. Ces dernières pourront être conduites par le personnel communal, les services techniques déconcentrés ou par un bureau d'études. On pourra néanmoins faire l'économie du diagnostic technique si un état de lieux récent (moins d'un an) et de qualité est déjà disponible.

### Identifier et localiser les différents ouvrages et équipements

Pour être en mesure de quantifier les besoins en matière d'infrastructures, il est indispensable d'avoir une connaissance précises sur :

- **les modalités d'assainissement** : les équipements sanitaires existants (type de latrines, puisards, etc.), les modes d'évacuation d'eaux usées disponibles (vidange manuelle, mécanique, par réseau, etc.) et les solutions de traitement. On veillera à recenser les équipements d'assainissement dont se sont dotés les ménages et ceux dédiés aux activités administratives, commerciales, artisanales et industrielles.
- **la localisation des ouvrages** : comment sont répartis les équipements sanitaires au sein des ménages (quels sont les profils des ménages qui n'ont pas d'équipements sanitaires et de ceux qui ont recours à des équipements sanitaires publics), quelles sont les zones où sont construits les équipements sanitaires (quartiers informels, viabilisés, de haut standing, etc.), celles où sont mises en œuvre les différents modes d'évacuation et celles où sont situées les stations de traitement. A défaut d'ouvrage de traitement, on recensera les sites de dépotage sauvage.

### Qualifier l'état de fonctionnement des équipements

Pour chacun des ouvrages recensés, on veillera à donner les caractéristiques techniques de l'ouvrage (volumes de fosse, débit des pompes de relevage, taille de la station d'épuration, etc.).

Dans le même temps, un avis d'expert est indispensable pour qualifier l'état de fonctionnement des infrastructures. Cet avis, renseigné à partir d'inspections visuelles et sur la base de témoignages collectés auprès des usagers, permettra de lister les faiblesses récurrentes sur une même catégorie d'ouvrages et de faire ressortir les différents problèmes de fonctionnement des équipements.

### Préciser les modes de gestion et les tarifications pratiquées

Enfin, la collecte de données à caractère plus économique et institutionnel doit permettre de préciser d'une part quelles sont les modes de gestion adoptés pour les différentes catégories d'ouvrages existantes pour chaque maillon de la filière, d'autre part quels sont les tarifs pratiqués pour le recours à chacun de ces ouvrages.



## Infos Pratiques

### Exemples de technologie pour le recueil des eaux usées

Pour suivre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'assainissement, le Programme commun OMS/UNICEF distingue les pratiques et systèmes d'assainissement améliorés (qui assurent l'évacuation hygiénique des excréta humain) et non améliorés :

Systèmes améliorés	Systèmes non améliorés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toilette à chasse d'eau manuelle ou mécanique vers un réseau d'égout ou une fosse (fosse septique, fosse toutes eaux, etc.)</li> <li>- Latrine à fosse (avec dalle, améliorée à fosse ventilée)</li> <li>- Toilettes à compostage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toilette à chasse d'eau manuelle ou mécanique vers des systèmes autres qu'un réseau d'égout, ou une fosse</li> <li>- Latrine à fosse sans dalle, fosse ouverte</li> <li>- Seau</li> <li>- Toilette ou latrine suspendue</li> <li>- Installations partagées ou publiques, quel qu'en soit le type</li> <li>- Pas d'installations (défécation à l'air libre)</li> </ul>

Inspiré de JMP report

### Exemples de technologies pour l'évacuation des eaux usées

Charrette citerne de vidange	Camion vidange	Réseau

Photos : Réseau Projection

### Exemples de technologie pour le traitement des eaux usées

Lits de séchage non planté	Réacteur anaérobie à biogaz

Schéma Tilley, Elizabeth et al, 2008



**Suggestions de lecture :** [Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide](#) (guide SMC n°4)

## > Identifier les actions

# 4. A quelle demande doit satisfaire l'action ?

La première finalité d'un service public est de répondre à la demande de la population. Analyser cette demande est donc primordial afin de proposer des options techniques, organisationnelles et financières qui auront un accueil favorable de la part des usagers.

L'analyse de la demande est complémentaire au diagnostic des équipements en ce qu'elle permet d'appréhender le **point de vue des usagers du service**.

### Une demande latente et diversifiée

Les populations n'ont **pas toujours conscience des bénéfices** - notamment sanitaires - que pourraient leur apporter un accès à l'assainissement amélioré, et n'en font pas une priorité en termes d'investissement ni dans leurs usages au quotidien. C'est pourquoi l'on considère que la demande en assainissement est « **latente** », et qu'elle doit être **stimulée**<sup>2</sup>.

La demande s'exprime de manière très différente selon les personnes concernées (les riches, les pauvres, etc.) et les circonstances (centre urbain, milieu rural, zones d'habitat précaire, etc.).

### Analyser la demande

L'analyse de la demande portera sur :

- Les **perceptions et besoins exprimés** par les usagers eux-mêmes en matière d'équipements sanitaires (quel niveau de satisfaction pour le service actuel ? quel type de toilettes souhaitent-ils ? quels aménagements pour la douche et l'évier ? etc.).
- Les **pratiques** auxquelles ont recours les populations (nature des équipements sanitaires et modes d'utilisation de ces équipements).
- Les **aspects économiques et financiers** : analyse de la capacité (estimation du revenu des ménages), et de la volonté à payer (part de ce revenu que les ménages sont prêts à consacrer à l'assainissement).

L'analyse de la demande en assainissement permettra ainsi de :

- **concevoir une campagne d'IEC** pour stimuler la demande (couplée ou non à un projet de construction d'équipements) ;
- **déterminer les options techniques adaptées** : les types d'ouvrages correspondant à la demande, aux pratiques locales, aux matériaux disponibles, leurs dimensionnements, etc.
- **définir le modèle économique pour l'assainissement domestique** : les modalités financières pour inciter les usagers à s'équiper en installations d'assainissement.

---

<sup>2</sup> L'analyse de la demande amorce la phase ultérieure de stimulation de la demande (en questionnant les personnes sur leurs demandes, on les invite à envisager une amélioration de leurs équipements sanitaires).



## Infos Pratiques

### **La demande dans les lieux publics**

La demande en assainissement domestique ne se limite pas qu'à l'espace domestique, elle existe aussi dans les lieux publics. Parmi les lieux publics où la demande en toilettes et douches est importante et nécessite une intervention des pouvoirs publics, on peut citer : les établissements scolaires, les hôpitaux et centres de santé, les lieux publics marchands (gares, marchés, etc.) et les quartiers défavorisés.

### **Comment mener l'analyse de la demande ?**

Une analyse de la demande peut être menée de diverses manières : sous forme d'enquêtes auprès des ménages, dans le cadre de discussions en petits groupes (focus groupes), etc. L'analyse de la demande et des pratiques est un exercice délicat à mener et nécessite une expertise spécialisée et expérimentée.

### **Volonté de payer : se méfier des idées reçues !**

Il est important de se défaire de tout *a priori* dans l'appréhension de la volonté de payer des ménages :

- Le porteur de projet peut avoir tendance à penser que le service qu'il veut proposer est « approprié », et donc que les usagers vont spontanément être disposés à faire un effort financier. Cette vision optimiste, risque de menacer la viabilité économique du service ;
- A l'inverse, il ne faut pas négliger le potentiel de mobilisation financière d'une demande bien informée. Dans certaines zones rurales ou périurbaines pauvres, on constate que les usagers sont prêts à payer régulièrement leurs redevances pour un service de qualité. A condition que la demande ait été bien « préparée » par des mesures d'information-éducation-communication, et bien sûr, que le service soit de qualité !

C'est pourquoi, il est nécessaire de vérifier (à travers des enquêtes ménages par exemple) la volonté et la capacité réelle des ménages à payer le service.



### Suggestions de lecture :

[Analyser la demande des usagers – et futurs usagers – des services d'eau et d'assainissement dans les villes africaines](#) (guide SMC n°3, chapitre 4)

[Gérer les toilettes et les douches publiques](#) (guide SMC n°5)

## > Identifier les actions

# 5. Quels objectifs se donner ?

La filière assainissement est vaste et, sur un même territoire communal, elle cumule souvent plusieurs défis à relever. Le diagnostic préalablement mené permet de bien identifier les besoins et de structurer la réflexion pour aboutir à des choix d'interventions objectivement pertinents. Sans présupposer de la spécificité de chaque localité, l'expérience révèle un certain nombre de faiblesses, qui sont autant de défis à lever pour le développement de l'assainissement au niveau local et que nous présentons ici.

### Les principaux freins au développement local du secteur de l'assainissement

Le secteur est globalement marqué par :

- une **faible « sensibilité »** à l'assainissement de la part des élus et usagers qui doit donc être suscitée ;
- un besoin de renforcer les **capacités** de maîtrise d'ouvrage, tant pour la planification que pour l'organisation et le suivi des services d'assainissement ;
- une **offre de service peu développée**, souvent informelle, en inadéquation avec la demande, et qui ne prend pas toujours en compte les enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'assainissement (manipulation des boues sans protection, rejets des eaux usées dans la nature, etc.) ;
- des **capacités d'investissements des ménages et des collectivités insuffisantes** pour répondre aux enjeux sur l'ensemble de la filière.

### Maillon amont, intermédiaire et aval : quelles sont les tendances en termes de besoins d'interventions ?

Si l'on observe plus spécifiquement chacun des maillons, on constate que :

- le **maillon amont** (le recueil) est souvent largement déficitaire en équipements : les taux d'accès sont d'autant plus faibles que l'on s'éloigne des villes vers les campagnes. Les situations où il n'est pas pertinent d'intervenir sur ce maillon sont donc rares.
- Le **maillon intermédiaire** (l'évacuation) est souvent mieux doté dans les grandes villes mais peut nécessiter des interventions ciblant une meilleure structuration de l'offre (souvent disparate et partiellement identifiée), le développement d'une offre de service accessible aux quartiers précaires (habitat denses et voies accidentées) et aux capacités des ménages les plus démunis. Dans les bourgs et petites villes, en revanche, l'offre de service est souvent embryonnaire et nécessite souvent d'être franchement soutenue. Dans tous les cas, il est nécessaire d'améliorer la qualité sanitaire et environnementale des interventions.
- Le **maillon aval** (le traitement) est quant à lui trop souvent inexistant et les rejets sauvages relèvent bien souvent de situation d'urgences environnementales qui nécessitent des actions rapides.

L'intervention devra se faire sur l'ensemble de la filière et en ayant conscience de l'impact que l'action aura sur chacun des maillons.



## Infos Pratiques

### **Assainissement en milieu urbain/ en milieu rural, quelles priorités ?**

Les besoins et enjeux diffèrent selon le milieu d'intervention, notamment entre milieux urbain et rural.

- En milieu urbain, l'habitat étant plus dense, les enjeux sanitaires et les pressions sur le milieu sont forts. Les enjeux sont certes la mise à disposition d'équipements sanitaires dans les domiciles, mais aussi la mise en place de services d'évacuation des eaux usées hors des domiciles.
- En milieu rural et semi-urbain, l'enjeu prioritaire est bien souvent la lutte contre la défécation à l'air libre, et donc la réalisation d'équipements sanitaires dans les foyers.

### **Veiller à la cohérence territoriale**

Lors de l'identification des actions, il est intéressant de se placer à l'échelle de la localité toute entière afin de s'assurer de la cohérence globale de l'assainissement. En effet les infrastructures des maillons intermédiaires et aval ont une incidence qui dépasse l'échelle de la zone où elles sont implantées. Ainsi, il est important de connaître l'existence d'une station de traitement ou d'un opérateur de vidange à proximité de la zone d'intervention. Des mutualisations (ou regroupements) seront alors peut-être envisageables.

Cette mise en cohérence de l'assainissement à l'échelle de la ville doit prendre en compte l'évolution urbaine et démographique de la zone d'intervention qui aura un impact sur le dimensionnement et l'évolutivité des systèmes d'assainissement à développer (développement d'une solution d'assainissement autonome à court terme avant de passer à un assainissement collectif à plus long terme).

### **Le recours à la facilitation pour conduire une concertation et construire un consensus**

On constatera que les besoins sont souvent importants (voire urgents pour certains cas) sur l'ensemble de la filière. La concertation vise à être à l'écoute des perceptions et attentes des différentes catégories d'acteurs afin de définir les priorités de l'action. Elle permet également d'informer ces derniers sur les enjeux de l'assainissement à l'échelle de leur territoire. Pour faciliter l'exercice de concertation, la mobilisation d'un facilitateur (par exemple un consultant local ayant de l'expérience en matière de facilitation/animation) est souvent une option intéressante : neutre et sans antériorité sur la localité, il permet de désamorcer d'éventuels conflits pour faciliter le dialogue et la construction d'un consensus.



### **Suggestions de lecture :**

[Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain](#), 2005, pS-Eau/PDM

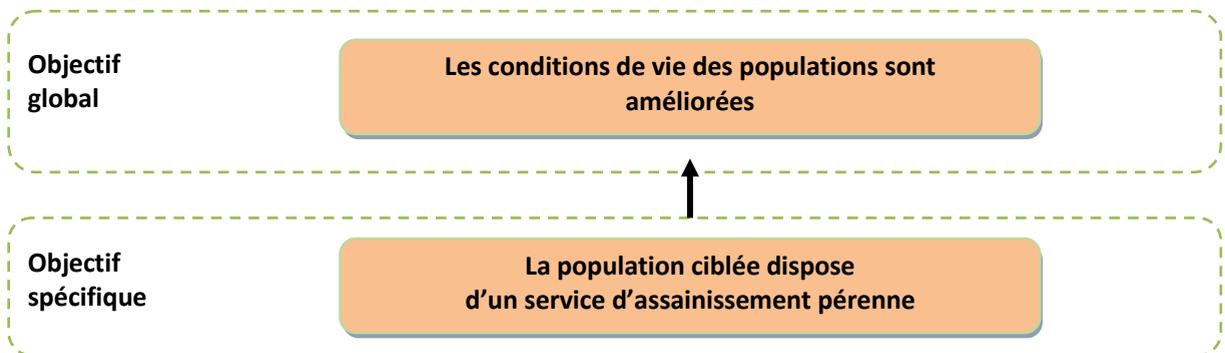
## > Identifier les actions

### De l'identification de l'action vers le choix d'une solution technique et organisationnelle.

L'étape d'identification de l'action aboutit à la formulation d'un **diagnostic des services d'assainissement** sur la zone considérée. Ce diagnostic doit être partagé et validé par les acteurs locaux et permet d'**identifier les enjeux principaux** et de **formuler les objectifs** correspondants pour l'amélioration du service.

Etape	Produit de l'étape	Enjeux qualité	Correspondance Cadre logique
Identifier les actions	Rapport de diagnostic	La pertinence de l'identification des besoins auxquels doit satisfaire l'action est primordiale, car de cette identification découle le travail de conception et de programmation des activités	Objectifs généraux et spécifiques

**Cadre logique simplifié** : l'étape permet de déterminer les objectifs généraux et spécifiques du projet.



Cadre logique simplifié type pour une action d'amélioration de l'assainissement

L'étape suivante va consister à déterminer quelle sera la solution technique, organisationnelle et financière qui répondra le mieux à ces objectifs.

# Choisir une solution technique, organisationnelle et financière

Une fois identifiés les enjeux sur lesquels vont se concentrer les interventions, il convient de définir avec l'ensemble des partenaires les activités et modes d'intervention les plus pertinents. Les choix qui seront pris lors de cette étape conditionnent en grande partie le succès des investissements futurs ainsi que la qualité du service qui sera mis en place ou amélioré.

La solution sera à la fois technique (quels sont les équipements à développer ?) mais aussi organisationnelle (comment les équipements seront exploités et entretenus ?) et financières (comment financer les investissements initiaux et le fonctionnement régulier du service ?). Il est important de ne pas négliger non plus les actions à mener en matière de sensibilisation et promotion des comportements adaptés en matière d'hygiène.

Cette étape est cruciale et se traduit par la conduite **d'études de faisabilité** de différentes solutions. Sur la base de ces études, le maître d'ouvrage, assisté par ses partenaires extérieurs, et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, choisira la solution qui lui semblera la plus appropriée.

Ce type d'étude nécessite des compétences avérées en assainissement et mobilisera un consultant expert sur ces questions.

## 6. Quels équipements sanitaires développer?

### Assainissement non collectif, semi-collectif ou collectif ?

Globalement, la filière **non-collective (ou autonome)** est la solution la plus répandue dans les pays du Sud car plus adaptée aux capacités techniques et financières locales. Cependant cette solution n'est possible uniquement si l'on a un espace suffisant au niveau des parcelles des ménages pour l'implantation des latrines (plus de 2m<sup>2</sup>). Dans un milieu urbain dense, on pourra envisager des toilettes partagées ou alors à des solutions collective. La filière **semi-collective** nécessite quant à elle une consommation d'eau importante (plus de 40L/J/hab), pour éviter les risques de colmatage dans le réseau, ainsi qu'une forte capacité d'investissement (300€/ménages). Enfin, la filière **collective** nécessite une forte consommation d'eau (plus de 50L/J/hab), une forte capacité d'investissement (500€/ménages), une pente naturelle suffisante du sol et des compétences locales élevées en gestion techniques et financières.

### Choix technologiques : 3 critères à considérer

Parmi la multitude de solutions techniques disponibles pour le recueil des eaux usées (latrine simple, latrine ventilée étanche, latrine ventilée non étanche, toilette sèche à déviation d'urine, toilette à chasse d'eau, etc.), chacune d'entre elles est adaptée à des contextes très spécifiques. Pour choisir la ou les solutions techniquement faisables pour un quartier donné, il convient de caractériser ce quartier sur la base d'un certain nombre de critères objectifs :

- **Critères physiques** : par exemple, si le sol est perméable et la nappe d'eau profonde, des techniques d'infiltration sont pertinentes. Si la nappe est peu profonde, il est préférable d'opter pour des ouvrages étanches, afin d'éviter tout risque de contamination.
- **Critères urbains** : dans des quartiers à forte densité de population où la place disponible dans la concession est limitée, l'installation de latrines publiques est souvent une option pertinente (mais qui nécessite une vigilance particulière sur les modalités de gestion de ces ouvrages publics).
- **Critères socio-économiques** : le choix de l'ouvrage sera également guidé par son coût (d'investissement et de fonctionnement), les possibilités de trouver des compétences et des matériaux locaux pour le réaliser, son acceptabilité auprès des ménages (une technologie facile à utiliser et à entretenir, qui n'indispose pas ses utilisateurs – odeurs, manipulations des excréta, etc.), son efficacité.

Ces derniers critères sont importants et c'est pourquoi, au terme de cette étape, un « catalogue » des options envisageables doit être produit, offrant aux consommateurs le choix entre plusieurs solutions, tout en mentionnant les coûts associés et les contraintes en termes d'usage quotidien.

Il est important de garder à l'esprit que les choix techniques opérés au niveau du maillon amont conditionnent en partie les choix techniques sur les autres maillons, intermédiaire et aval (par exemple, si sur le maillon on promeut des latrines sèches, les fosses ne pourront pas être vidangées à l'aide de pompes. Il faudra donc réfléchir à d'autres solutions de vidange que la vidange mécanique.



## Infos Pratiques

### Les équipements sanitaires dans les lieux publics

L'option technique blocs sanitaires partagés est particulièrement adaptée (et nécessaire !) dans certains lieux publics, en particulier les écoles, les centres de santé, les lieux à caractère marchand et les quartiers défavorisés. Outre la connexion au réseau, l'option latrine simple ou ventilée, associée à une fosse toutes eaux, peut-être une bonne solution.

### Equipements sanitaires à domicile, ne pas oublier...

Le recueil des eaux usées ne se limite pas à des toilettes. Parmi les équipements de base à promouvoir auprès des ménages, et indispensables pour une bonne hygiène de base, on peut citer, au sein de chaque foyer : une toilette, un évier, une douche et un puisard.

### Critères pour différents équipements sanitaires (assainissement non collectif)

Type d'ouvrage	Critère physique	Investissement par équipement (en €)	Coût annuel d'exploitation (en €)	Durée de vie	Acceptation	Compétences techniques
Toilette simple non étanche + puisard	Sol perméable et nappe profonde	70-160	10-30	5-10	Bonne	Faible
Toilette VIP non étanche + puisard	Sol perméable et nappe profonde	130-360	10-30	10-20	Bonne	Faible
Toilette VIP étanche + Fosse toutes eaux	Nappe peu profonde ou sol imperméable	300-800	10-30	10-20	Bonne	Faible
Toilette sèche à déviation d'urine + puisard	Sol perméable et nappe profonde	230-460	10-30	10-20	Difficile	Elevée
Toilette à chasse manuelle + mini-fosse sceptique+ puisard	Sol perméable et nappe profonde	130-460	20-40	10-20	Bonne	Elevée



### Suggestions de lecture :

[Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide](#) (guide SMC n°4)

[Des solutions adaptées pour l'assainissement](#), NWP, 2010

[Compendium des Systèmes et Technologies d'Assainissement](#), EAWAG, 2009

## 7. Quel système d'évacuation proposer ?

Là où existent des toilettes, existent souvent des systèmes d'évacuation. L'assainissement non-collectif étant plus répandu dans les pays du Sud, nous nous concentrerons ici sur l'évacuation par vidange.

### Evacuation en milieu urbain/ en milieu rural, quelles solutions ?

On distingue plusieurs modes d'évacuation des eaux usées et excréta, selon le type d'équipement sanitaire et selon la zone et le type d'habitat.

Dans les **zones rurales** et de faible densité d'habitation, on trouve principalement la vidange manuelle, c'est-à-dire un transfert des boues de vidange très près du lieu d'extraction (à l'aide d'un seau). Ces pratiques de vidanges manuelles doivent être renforcées pour un meilleur respect des règles d'hygiène de base et normes environnementales (éviter tout contact avec les boues, rejets dans un lieu adapté, etc.).

Dans les **petites et moyennes villes** (20 000 à 300 000 habitants environ), on peut proposer de la vidange manuelle, mais aussi de la vidange mécanique réalisée (à l'aide d'un camion équipé d'une pompe mécanique) soit par les services techniques de la municipalité, soit par des opérateurs privés venus de la capitale ou de la grande ville la plus proche (la taille des villes petites et moyennes ne constituent généralement pas un marché suffisant pour l'installation permanente d'un opérateur privé), et parfois des réseaux d'égouts alternatifs (« mini-égouts »).

Dans les **grandes villes et leurs périphéries urbaines**, ainsi que dans les villes secondaires (supérieures à 300 000 habitants environ), outre le réseau d'égout classique présent dans certains quartiers, les trois modes d'évacuation peuvent être appropriés (vidange manuelle, vidange mécanique, évacuation par mini-réseau) avec des prestations de vidange réalisées le plus souvent par des opérateurs privés, mais parfois aussi par les services techniques de la municipalité.

### Réaliser une étude approfondie du marché de la vidange

Dans le cas de l'assainissement non collectif, une **étude de marché** de la vidange, complémentaire au diagnostic initial, peut s'avérer pertinente, notamment sur les territoires communaux vastes ou dans les configurations urbaines complexes.

Elle permet notamment de :

- **identifier les opérateurs** de manière nominative, facilitant les démarches et négociations ultérieures auprès de ces acteurs (pour le choix d'implantation de sites de dépotage par exemple),
- **calculer les variations de tarifs et de connaître les fréquences de vidange**, permettant ainsi de connaître le poids économique global du secteur,
- **estimer les volumes de boues évacuées** chaque jour, information indispensable pour le dimensionnement des sites de dépotage et de la station d'épuration (maillon aval),
- **estimer la rentabilité de l'activité** pour les différents opérateurs (en prenant en compte notamment les coûts de transport, les zones d'intervention, etc.).



## Infos Pratiques

### **Une fois la fosse pleine, que faire ?**

Dans certaines zones à très faible densité d'habitation et où les habitants disposent de parcelles de grande taille, les populations préfèrent parfois le creusement d'une nouvelle fosse plutôt que de vidanger la fosse pleine existante. Cette option permet de faire l'économie d'une prestation de vidange, mais n'est pas toujours envisageable, en particulier dans les centres urbains, en raison de la densité de l'habitat. Les deux fosses peuvent ainsi être utilisées en alternance : durant la période d'utilisation de la seconde fosse, les boues contenues dans la première fosse (pleine) s'assèchent et peuvent être vidangées manuellement au bout de quelques mois, et sans risque sanitaire.

### **Le réseau d'égout, une solution adaptée aux pays en développement ?**

Bien que marginal dans de nombreux pays, le réseau d'égout (à gros ou faible diamètre) est une alternative qui peut être pertinente, en particulier dans les zones d'habitat dense où la place nécessaire pour le creusement de fosses n'existe pas. Néanmoins, souvent plus onéreux, le réseau d'égouts nécessite des compétences spécifiques, notamment en termes de conception, de réalisation et de gestion.

### **Comment mener une étude de marché de la vidange**

Conduire une telle étude nécessite des interviews à conduire sur le terrain avec la totalité des prestataires de vidange, ainsi qu'avec un échantillon représentatif des ménages (sur la question tarifaire notamment). La mobilisation d'un consultant connaissant déjà la zone est bien souvent l'idéal. En effet, l'identification des vidangeurs manuels est souvent délicate car ce sont des opérateurs économiques pour la plupart informels et donc peu visibles : un consultant déjà en relation avec les acteurs de ce tissu économique permettra ainsi de gagner un temps précieux.

### **Qu'appelle-t-on un site de dépotage ?**

Un site de dépotage est un ouvrage dans lequel les vidangeurs (manuels ou mécaniques) vident les boues de vidange collectées. Plus qu'un simple lieu de stockage, un site de dépotage est souvent conçu pour assurer un premier traitement des boues. Les lits de séchage sont des solutions techniques souvent utilisées, mais des solutions plus compactes ayant recours à la fermentation anaérobie (appelées souvent « réacteurs ») sont aussi envisageables. Actuellement, ces sites contrôlés sont rares et les vidangeurs versent généralement les eaux usées et boues de vidange dans des sites « sauvages ». Ces pratiques ne sont pas sans impact sur l'environnement et la santé des populations vivant aux alentours de ces sites.



### **Suggestions de lecture :**

[Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide](#) (guide SMC n°4)  
[Gestion des boues de vidange dans les pays en développement](#), EAWAG, 2002

## 8. Quelles solutions de traitement développer ?

### Quelles solutions de traitement ?

On peut distinguer deux grandes familles de traitement :

**Le traitement extensif** regroupe les ouvrages dont les procédés nécessitent de grandes surfaces avec une forte emprise au sol (lit de séchage solaire complété par un compostage ou un lit de séchage planté). Ces ouvrages sont relativement peu coûteux mais leur réalisation dépend de l'espace disponible et du prix du foncier.

**Le traitement intensif** regroupe les ouvrages dont les procédés nécessitent de petits volumes avec une faible emprise au sol (réacteur anaérobie à biogaz et réacteur UASB). Ces ouvrages sont relativement compacts mais ont des coûts d'investissement assez élevés.

### Quelles études préalables conduire ?

Le maillon final de la filière assainissement ne peut être envisagé sans un minimum d'études préalables, notamment au regard des investissements souvent importants qui sont en jeu, et des aspects environnementaux qu'implique le rejet dans le milieu naturel des effluents après traitement.

Les études classiquement conduites lorsqu'il s'agit de construire une station d'épuration sont :

- Une **étude de faisabilité technique et économique**. Cette étude permet de proposer une option technique viable, ainsi qu'une estimation des coûts d'exploitation. Elle peut également proposer des recommandations en matière de tarification pour recouvrer les coûts d'exploitation, et en matière de modes de gestion adaptés aux compétences et opportunités locales.
- Une **étude d'implantation**, afin de s'assurer, notamment que le site de traitement sera à une distance suffisante des habitations. Si la station de traitement est destinée à recueillir les boues de vidange (elle sera donc conçue pour permettre le dépôtage des camions), une consultation auprès des vidangeurs est indispensable, afin de s'assurer que l'éloignement de la station de traitement ne sera pas pénalisant en termes de carburant et de coûts de transport.
- Une **étude d'impacts environnementaux** permet d'apprécier les risques liés à l'implantation d'une station d'épuration vis-à-vis du milieu naturel, notamment la faune, la flore et les ressources en eau souterraine.
- Une **étude de dimensionnement** permet enfin de déterminer les volumes des divers bassins de la station, ainsi que les équipements de traitement spécifiques à mettre en place. Elle fournit également des indications sur le coût des investissements envisagés.

La réalisation de ces différentes études nécessite des compétences très spécifiques, habituellement mobilisées dans le cadre d'appels d'offres.



## Infos Pratiques

### **Attention aux mirages de la technologie !**

Certaines solutions peuvent paraître de premiers abords intéressantes (meilleure efficacité épuratoire). Cependant le choix doit s'opérer en prenant en considération les coûts d'investissement, les coûts et compétences d'exploitation, la nécessité d'approvisionnement en consommables (produits chimiques, etc.) que ces technologies supposent. Mieux vaut un système simple qui fonctionne bien et dans la durée qu'un système de traitement trop complexe qui risque d'être abandonné aux premières difficultés (techniques et/ou financières).

### **Et la valorisation des eaux usées et excréta ?**

Les pratiques spontanées de valorisation des eaux usées ou des boues de vidange par les populations sont développées dans de nombreux pays en développement. Ces pratiques peuvent présenter des risques sanitaires majeurs si elles ne sont pas encadrées.

Des technologies de valorisation permettent l'utilisation dans l'agriculture des effluents (issus du lagunage) ou des boues hygiénisées (issues du compost), ou encore la production de biogaz. Cependant, des précautions sont à prendre avec ces procédés de valorisation et un suivi très régulier et rigoureux est nécessaire pour éviter tout risque de contamination ou autres risques liés à la production de biogaz. Cela suppose donc d'avoir des compétences locales et les moyens financiers suffisants pour assurer l'exploitation de ces équipements. De plus, l'intérêt de la valorisation ne doit pas supplanter l'intérêt premier d'un traitement épuratoire efficace et durable des déchets liquides. Enfin, les produits issus de l'assainissement peuvent être parfois considérés comme « sales » par les populations et être source de blocage à ce genre de technique.

La réutilisation des produits issus du traitement des eaux usées et boues de vidange est donc une option à ne pas négliger, mais il convient d'être très prudent avant d'envisager une telle valorisation.



### **Suggestions de lecture :**

[Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide](#) (guide SMC n°4)  
[DEWATS: Systèmes décentralisés de traitement des eaux usées dans les pays en voie de développement](#), BORDA, 1998

## > Consolider l'organisation du service assainissement

# 9. Quel sera le rôle du maître d'ouvrage ?

En tant que responsable de la création des ouvrages et de leur utilisation, le maître d'ouvrage doit s'assurer que le service fourni aux usagers est de qualité et répond à leurs attentes. C'est pourquoi il doit être associé à l'action dès la phase de conception.

### Un rôle qui revient souvent au Commune

Les processus de décentralisation en cours dans un certains nombre de pays entraînent des évolutions majeures dans la gestion des services d'assainissement qui deviennent une compétence des collectivités locales. Dans les pays où la législation ne consacre pas les communes comme maîtres d'ouvrages il faudra travailler avec des institutions en charge du développement des services (qui peuvent être par exemple les services techniques déconcentrés).

### Les responsabilités du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a pour mission de

- **planifier les activités** : hiérarchiser les priorités d'intervention sur la base d'une analyse précise de l'offre et de la demande locale ;
- **de mobiliser les ressources humaines et financières** pour l'exécution du plan d'action ;
- **réaliser les ouvrages** : veiller à la bonne cohérence et l'optimisation de ces moyens ;
- **organiser le service** : définir les modalités de gestion ;
- **suivre et réguler le service** : contrôler la bonne exploitation du service, veiller au bon respect des règles sanitaires et environnementales, etc. ;
- et enfin **assurer la coordination** de l'ensemble des acteurs et le dialogue avec les usagers : mesurer leur degré d'appréciation de la qualité du service, gérer les conflits, etc.

### Consolider la stratégie locale pour l'assainissement

Pour que le maître d'ouvrage s'approprie pleinement son rôle et se construise une vision stratégique de développement des services, il est indispensable de travailler au renforcement de cette stratégie locale (voire à l'élaboration lorsqu'elle est inexistante). L'ambition première d'une stratégie est de structurer les acteurs et initiatives locaux autour d'un **projet de développement pragmatique et réaliste**. Elle permettra de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les **objectifs de développement** pour chacun des maillons de la filière ?
2. Comment sont partagés les **rôles et responsabilités**, d'une part pour le développement des services (travaux), d'autre part pour la gestion des services ?
3. Quelles sont les stratégies locales pour le **financement du secteur** ? (plans de financement pour les investissements, modalités de recouvrement des coûts de fonctionnement, etc.)

Cette stratégie n'est pas un cadre figé et trop détaillé qui empêcherait l'innovation et l'initiative. Au contraire, il s'agit d'un cadre d'orientation et de clarification qui permet à l'initiative et à l'innovation de s'épanouir avec des garanties suffisantes de pérennité.



## Infos Pratiques

### **Comment renforcer les compétences du maître d'ouvrage**

Améliorer l'accès à l'assainissement implique bien souvent de mener des activités pour que la commune, récemment en charge des services d'assainissement, acquière les compétences nécessaires pour remplir son rôle. Ces activités peuvent se décliner de différentes manières :

- **un accompagnement** de la commune dans l'élaboration de sa stratégie et sa mise en œuvre
- **des formations** pour renforcer les capacités des élus locaux et des techniciens
- **un appui matériel et/ou financier** pour recruter un technicien eau, pour constituer un fonds d'investissement assainissement, etc.
- **la mise en place d'outils** pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage (cartographies des ouvrages, outils de suivi du service, etc.).

### **Trois grandes étapes pour l'élaboration d'une stratégie locale d'assainissement**

1. **Première étape : la réalisation d'un diagnostic concerté et détaillé**, comprenant un volet socio-économique et un volet technique (les infrastructures, les pratiques, les initiatives existantes). L'analyse des acteurs de l'offre et de la demande, et surtout l'écoute de leur perception du service et de leurs attentes est essentielle.
2. **Deuxième étape : partage des éléments de diagnostic et débat** entre toutes les parties prenantes concernées (les organisations de la société civile et les populations, les opérateurs privés locaux, etc.).
3. **Troisième phase : définition de la stratégie d'intervention**. Celle-ci exprime une vision claire et partagée par tous les acteurs en présence, de la situation et des objectifs d'amélioration souhaités par tous. Pour être opérationnelle, la stratégie inclut un plan d'action réaliste (précisant les délais d'exécution, les responsabilités et le budget).

Ce processus doit être porté et stimulé localement par le maire et son équipe municipale pour assurer un ancrage local de la dynamique. Il convient d'être accompagné par un facilitateur externe (neutre et déconnecté des intérêts locaux), disposant des compétences fortes dans l'animation, la médiation et sur les enjeux de l'assainissement.



### Suggestions de lecture :

[Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement](#), (Guide SMC n°1)

## 10. Comment sera assurée la gestion du service ?

Qui dit développement de l'assainissement dit mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et intervenants : collectivité locale, services techniques déconcentrés de l'Etat, secteur privé, opérateurs informels, usagers, etc. Les rôles et responsabilités doivent donc être clairement définis et inscrits dans la stratégie locale d'assainissement afin de garantir l'efficacité et la cohérence du service.

### Choisir un mode de gestion adapté

Le maître d'ouvrage peut assurer lui-même la **gestion en régie** du service (gérer l'exploitation des latrines publiques, posséder un service de vidange, exploiter les stations de traitement) ou la **déléguer** en partie ou totalement à des opérateurs.

Le choix du mode de gestion et la répartition des tâches entre le maître d'ouvrage et le (ou les) exploitant(s) devra prendre en compte le cadre sectoriel (qui précise parfois les modalités de gestion) et le niveau de compétences et les moyens financiers localement disponibles.

L'exploitant peut être un **opérateur public**, une **association de bénéficiaires**, ou une **entreprise privée**.

### Renforcer les acteurs de l'offre de service

Quelque soit le statut de l'opérateur, un accompagnement sur la manière dont sont exercées les prestations sont tout à fait envisageables.

Dans le cas de l'assainissement, de nombreux entrepreneurs privés indépendants interviennent (maçons, vidangeurs, gérants de toilettes publiques) de manière plus ou moins formelle. Plutôt que de vouloir créer de nouvelles structures, il est plus raisonnable de renforcer l'existant en vue d'améliorer la qualité du service offert sur la base de principes réalistes et acceptables.

L'appui peut porter sur des aspects :

- **techniques** (formation aux règles de l'art) ;
- **sanitaires** (sensibilisation sur les risques sanitaires liés à leur activité et information sur les mesures de protection à adopter) ;
- **commercial** (initiation aux techniques de communication, etc.) ;
- **entrepreneurial et financière** (les doter d'outils de gestion financière).

Il est important également de faciliter le dialogue entre le maître d'ouvrage et ces opérateurs. Ce dialogue doit permettre à la Commune de définir notamment les conditions de tarification, les règles sanitaires et environnementales, la localisation des lieux de dépotage contrôlés, etc. en prenant en compte les contraintes de ces opérateurs.

Dans le cas de la délégation à un opérateur, le maître d'ouvrage aura également besoin d'être renforcé. Cet appui portera sur la rédaction et l'analyse des dossiers d'appels d'offres et cahiers des charges des études et travaux, le dialogue et la contractualisation avec les prestataires, le suivi des travaux et de l'exploitation des ouvrages.



## Infos Pratiques

### Avantages et contraintes de trois modes de gestion de vidange mécanique et manuelle

	Avantages	Contraintes
<b>Opérateurs privés sans encadrement contractuel</b>	Dans la grande majorité des cas, la vidange est un métier réalisé par des entrepreneurs privés sans lien contractuel avec l'autorité locale.	
	Dans les centres urbains, la concurrence entre les différents opérateurs de vidange permet souvent de réguler les prix, et l'encadrement contractuel n'est pas indispensable pour ce qui relève des enjeux tarifaires	Dans les petites villes, en l'absence de véritable concurrence, l'absence de contrat peut dans certains cas favoriser des prix relativement élevés non accessibles pour une partie de la population.  Que ce soit dans les grandes ou petites villes, l'absence d'obligations contractuelles environnementales encourage le dépotage sauvage
<b>Opérateurs privés avec agrément</b>	Plus simple qu'un contrat, l'agrément est remis aux opérateurs sur la base du constat de leur activité et sans appel d'offres, sous réserve de satisfaire à un minimum de critères (de qualité notamment).  L'agrément est également plus souple, car les protocoles de suivi des vidangeurs sont généralement plus légers pour l'autorité responsable, tout en conservant des mesures incitatives, notamment pour des pratiques de dépotages durables.	La mise en place d'un mécanisme d'agrément nécessite au préalable une concertation avec l'ensemble des vidangeurs.  L'agrément reste un outil moins incitatif qu'un contrat de délégation de service public du fait d'un suivi plus léger des pratiques.
<b>Délégation de Service Public (DSP) à des opérateurs privés</b>	La DSP permet de fixer précisément le cadre d'intervention d'un opérateur de vidange : zone de desserte, tarification, informations à communiquer à la municipalité, zone de dépotage, etc.	La gestion d'un contrat de DSP peut s'avérer complexe, nécessiter des actualisations et mises à jour du contrat... La conséquence est le risque d'une lourdeur administrative qui freine les initiatives privées sur ce type de service
<b>Gestion municipale (régie)</b>	La municipalité a la possibilité de fixer elle-même les tarifs de vidange, proposer des tarifs préférentiels dans les zones les plus démunies, etc.	Les expériences de régie témoignent d'une capacité de réactivité et d'adaptabilité inférieure à celle des opérateurs privés, pouvant amener les usagers à délaisser le service municipal pour se tourner vers le secteur privé.



#### Suggestions de lecture :

[Maîtrise d'ouvrage locale : Manuel pratique](#), Protos, 2010

## > Consolider l'organisation du service assainissement

# 11. Comment sera financé le service ?

Le financement de l'assainissement est relativement complexe, du fait que chacun des trois maillons fonctionne sur des mécanismes financiers pour l'investissement et le fonctionnement qui sont souvent différents. Si le financement des investissements fait souvent appel à des ressources extérieures, le recouvrement des coûts de fonctionnement doit être assuré au niveau local : il en va de la pérennité des services.

### Appuyer les ménages pour l'acquisition d'équipements sanitaires (maillon amont)

Dans de nombreux pays en développement, la première source de financement pour l'accès au service est l'argent des ménages. Pour faciliter l'acquisition d'équipements sanitaires aux ménages qui ont des capacités financières limitées plusieurs appuis sont envisageables :

- étaler dans le temps le coût d'investissement par des **prêts** (gérés par des instituts de micro-finance) ou par des **facilités de paiement** (gérées par la collectivité locale ou en s'appuyant sur les tontines)
- ou encore soutenir en partie l'investissement des ménages par **des subventions en numéraire** (suppose au préalable de constituer un fonds de subvention, prélevé par exemple sur le budget de la collectivité locale ou le budget national, dont la gestion doit ensuite être confiée à une institution compétente) ou **en nature** (fournir une partie des éléments constitutifs de l'équipement ou des matériaux de construction).

Chaque mécanisme d'appui a ses avantages et ses inconvénients. Le choix doit s'effectuer selon les capacités locales à mettre en place et gérer ces outils et doivent être cohérents avec ceux déjà mis en œuvre dans la zone.

### Soutenir l'investissement de la vidange (maillon intermédiaire)

Appuyer l'investissement pour l'acquisition d'équipements de vidange ne doit pas être systématique : cela suppose d'une part que les usagers sont prêts à payer pour un service de vidange et d'autre part que l'offre de service actuelle est soit inexistante, soit dans l'incapacité de répondre à l'ensemble des demandes. Les modalités de soutien à l'investissement sont à considérer selon la nature de la vidange (manuelle ou mécanique) et le statut de l'opérateur (public ou privé).

### Appuyer le financement des équipements de traitement (maillon aval)

L'**investissement** dans une station d'épuration, équipement collectif par définition, a vocation à être financé sur le budget de la collectivité. En cas de capacité de financement insuffisante, la commune a la possibilité de mobiliser des subventions publiques auprès de l'Etat, de l'aide publique au développement, ou via également des emprunts contractés auprès d'institutions bancaires. Les **charges d'exploitation** (fonctionnement et renouvellement), pourront être financées sur le budget de la collectivité locale, par les usagers connectés au réseau d'assainissement collectif (lorsqu'il en existe un), ou encore par une redevance payée par les vidangeurs à chaque dépotage.



## Infos Pratiques

### Prise en charge des investissements et des coûts de fonctionnement tout au long de la filière

Maillon	Filière	Investissement	Fonctionnement
Amont	Non collective/ Collective	Usagers (latrines) Subvention publique dans certains cas	Entretien assuré par les usagers Dans le cas des latrines publiques il est assuré par l'exploitant – facturé aux usagers
	Non collective	Equipements de vidange financés par le secteur privé	Les opérateurs de vidange facturent le coût aux usagers
Intermédiaire	Collective	Réseau d'égout financé par le secteur public	Gestion du réseau à la charge de la collectivité, facturée aux usagers
	Non collective	Station financée par la collectivité (rares cas de financements privés)	Les gestionnaires de station des boues de vidange facturent aux opérateurs de vidange
Collective	Le fonctionnement de la station d'épuration est à la charge de la collectivité et facturé aux usagers		

### Comment soutenir l'investissement de la vidange manuelle et mécanique ?

	Vidange manuelle	Vidange mécanique
<b>Opérateur privé</b>	La collectivité locale (avec l'appui éventuel de partenaires) assure l'acquisition des équipements, confiés à des opérateurs préalablement sélectionnés. Soit il s'agit d'une subvention en nature, soit il s'agit d'un prêt dont le remboursement est assuré, de manière échelonnée par chaque opérateur (on parlera alors de « leasing »).	Il est politiquement délicat d'accorder des subventions au secteur privé, surtout lorsque les montants en jeu sont importants. A défaut d'accorder une subvention, un appui peut néanmoins être fourni à des entrepreneurs (élaboration de comptes d'exploitation prévisionnels...) pour qu'ils soient en capacité de négocier des prêts auprès des institutions bancaires.
<b>Opérateur public rattaché à la collectivité</b>	La collectivité locale (avec l'appui éventuel de partenaires) finance sur son budget l'acquisition des équipements qui sont gérés par le personnel municipal.	Une subvention totale ou partielle de la collectivité locale est tout à fait envisageable, tout comme l'accompagnement pour négocier un prêt auprès d'une institution bancaire de la place.

### La valorisation, source de revenus : info ou intox ?

Il ne faut pas forcément concevoir la valorisation comme une source de revenus et de recouvrement des coûts de la filière assainissement. Les expériences de valorisation économiquement satisfaisantes restent rares car elle génère des charges d'investissement et de fonctionnement supplémentaires, et les débouchés économiques ne sont pas toujours évidents à trouver. S'engager dans une stratégie de valorisation revient à construire une filière économique supplémentaire à la filière assainissement en ayant une réflexion spécifique sur les débouchés et la viabilité économique.



#### Suggestions de lecture :

[Financer la filière assainissement](#) (guide n°6)

## 12. Comment promouvoir l'assainissement ?

Tout en ayant conscience qu'une plus-value est associée à l'assainissement, les usagers ont souvent une perception approximative tant sur les améliorations possibles que sur l'importance des enjeux sanitaires et environnementaux. C'est pourquoi, la promotion d'hygiène, loin d'être accessoire, doit être au cœur de l'action.

### Promouvoir des comportements clés

Bénéficier d'un équipement sanitaire est une chose, encore faut-il l'utiliser correctement... Parmi les gestes essentiels sur le plan sanitaire et qui doivent accompagner les équipements d'assainissement, on peut citer les trois principaux :

- **L'utilisation effective des toilettes** (les toilettes abandonnées ou utilisées à d'autres fins – comme le stockage – sont une réalité régulièrement observée),
- **L'entretien des ouvrages** et leur bonne utilisation (nettoyage régulier, utilisation des latrines uniquement pour les eaux usées et pas les ordures ménagères, etc.),
- **Le lavage des mains avec du savon.**

Ces bonnes pratiques doivent être également diffusées auprès des opérateurs.

### Définir la méthode en fonction du contexte

Pour promouvoir l'usage d'équipements sanitaires et sensibiliser les usagers à l'hygiène, de nombreuses méthodes et approches sont envisageables. Le choix d'une méthode adaptée nécessite au préalable de :

- **identifier les modalités d'utilisation** des ouvrages sanitaires ainsi que les pratiques à risque en matière d'hygiène, et quels sont les profils des personnes qui ont recours à ces pratiques à risque,
- **hiérarchiser les enjeux sanitaires** identifiés afin d'arrêter les objectifs de la stratégie de sensibilisation à l'hygiène, ainsi que les groupes prioritairement ciblés.

Ces informations pourront être collectées en partie lors du diagnostic initial (en particulier lors de l'analyse de la demande – voir question 4) et complétée afin de déterminer la méthode de sensibilisation à l'hygiène en toute objectivité.

### Développer des outils de diffusion adaptés

S'ensuit la phase de conception et de mise en œuvre de la stratégie, durant laquelle une attention toute particulière est à porter sur :

- **Les messages transmis** aux différents publics visés. Les messages et « slogans » qui invitent à modifier des comportements doivent être en adéquation avec la culture et les facteurs de motivation des individus ciblés.
- **Les supports de communication** choisis pour véhiculer les messages. Les supports doivent être adaptés au contexte local et aux médias les plus diffusés au sein de la communauté.



## Infos Pratiques

### **Présentation sommaire de quelques méthodes de sensibilisation et de promotion de l'assainissement (mais il y en a plein d'autres !)**

- **PHAST** (en français « Participation à la transformation de l'hygiène et de l'assainissement ») est une méthode participative qui consiste à identifier avec les communautés les problèmes sanitaires auxquels elles sont confrontées et à planifier des actions pour améliorer leurs situations. Cette méthode a été initialement conçue pour le milieu rural, pour des petits groupes d'une vingtaine de personnes; mais elle peut être utilisée en milieu urbain et périurbain à l'échelle de petits quartiers dans lesquels le ciment communautaire est important, toujours avec des petits groupes mais en sélectionnant des personnes représentatives (chefs religieux, associations d'utilisateurs des services d'eau potable) qui vont relayer les messages auprès des populations.  
> [Manuel pas à pas PHAST : Une approche participative pour enrayer les maladies diarrhéiques](#), OMS
- **L'ATPC** consiste à confronter les communautés à leurs pratiques de défécation et à susciter chez elles un sentiment de dégoût et de honte qui va les pousser à modifier leurs comportements et à s'équiper en ouvrages d'assainissement. L'ATPC est moins interventionniste que les méthodes participatives classiques : le rôle du facilitateur est d'initier la discussion entre les membres de la communauté sur les problèmes d'assainissement, et sur les solutions possibles pour y remédier ; les membres de la communauté ont au final le choix d'entreprendre ou non la construction de latrines. Par ailleurs, les ménages doivent généralement financer la construction de leur latrine, sans subvention extérieure.  
> [Manuel de l'Assainissement total piloté par la communauté](#), IDS-Plan International
- Le **marketing de l'assainissement** consiste à utiliser des méthodes de communication empruntées au marketing, cette fois avec l'objectif d'améliorer l'accès des ménages à l'assainissement. Cette approche propose d'intervenir à deux niveaux : (i) sur l'offre, en développant les capacités du secteur privé local (maçons, vidangeurs) à fournir une offre d'assainissement de qualité et à faible coût (ii) sur la demande, en encourageant l'investissement des ménages pour des biens et services d'assainissement. Elle se place dans une logique de marché : les « produits » (latrines, raccordement au réseau d'égout, service de vidange, etc.) sont promus à travers différents canaux (messages radio, affiches, lieux de démonstration) ; les ménages ne sont plus des bénéficiaires mais des clients potentiels qu'il faut informer et intéresser pour l'achat d'un équipement. Cette approche nécessite au préalable d'identifier les besoins et préférences des ménages, ce qu'ils sont prêts à investir et les facteurs qui les motivent à s'équiper de latrines domestiques.  
> [Guide d'introduction au marketing de l'assainissement](#), WSP



### **Suggestions de lecture :**

Outils et méthodes de sensibilisation et de promotion de l'hygiène et de l'assainissement, pS-Eau, 2013

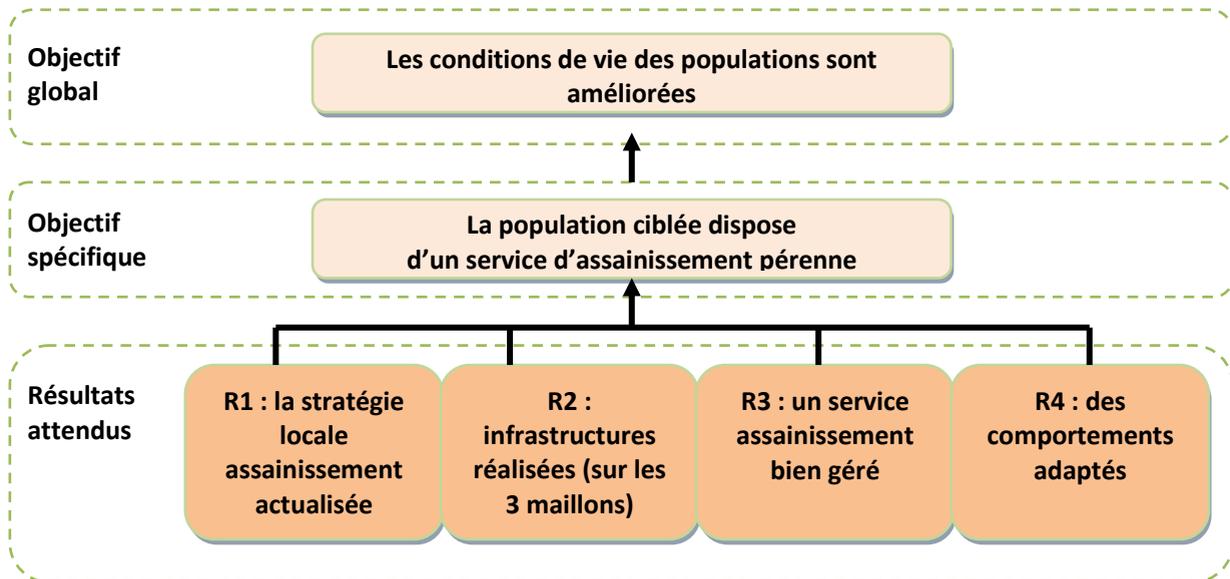
## Du choix technique, organisationnel et financier vers l'organisation de la mise en œuvre de l'action

La phase de conception aboutit à la production d'un ou plusieurs documents techniques : document d'orientation si l'action cible la stratégie locale, études diverses (techniques, économiques, sociales, etc.) si l'action cible l'un des trois maillons recueil, évacuation ou traitement des eaux usées.

Quelle que soit la nature des documents produits, ils constituent les supports de référence pour construire le document de projet qui permettra la mise en œuvre de l'action.

Étape	Produit de l'étape	Enjeux qualité	Correspondance Cadre logique
Identifier les actions	Rapport de diagnostic	Pertinence, impacts	Objectifs généraux et spécifiques
Concevoir les actions	Document de cadrage des choix	La viabilité technique, économique et organisationnelle est essentielle. De même, une vigilance toute particulière est à porter sur la durabilité des orientations qui sont proposées au terme du travail de conception	Résultats attendus

**Cadre logique simplifié** : cette étape permet de déterminer les résultats attendus du projet.



Cadre logique simplifié type pour une action d'amélioration de l'assainissement

# Organiser la mise en œuvre des actions

Une fois le diagnostic réalisé (« identifier des actions ») et le détail des activités à conduire bien défini (« concevoir les actions »), tous les éléments sont réunis pour produire un document projet. Ce type de document est à envisager comme :

- Un support de réflexion pour définir le cadre et les acteurs au sein desquels les activités pourront être conduites de la manière la plus performante qui soit ;
- Un support de communication pour présenter et faire connaître le projet ;
- Un outil de mobilisation de financements.
- Un document auquel se référer pour le suivi et la mise en œuvre des actions

Dans ce chapitre, le porteur de projet trouvera des informations et recommandations pour préciser le cadre de mise en œuvre du projet :

- Comment sera piloté le projet ?
- Comment seront conduites les différentes activités du projet ?
- Que doit contenir le document projet ?
- Comment mobiliser les financements ?

## > Organiser la mise en œuvre du projet

# 13. Comment sera piloté le projet ?

### Comment seront répartis les rôles et responsabilités ?

Les acteurs **impliqués dans la réalisation d'un projet** d'assainissement sont rarement tous les mêmes que ceux impliqués **dans la gestion du service d'assainissement**. En effet, la mise en œuvre d'un projet associe souvent des acteurs extérieurs, notamment des partenaires au développement dans le cadre d'une coopération Nord-Sud, qui ont vocation à se retirer au terme du projet. Il est donc primordial de définir clairement, dès la phase de conception du projet, quels seront les rôles, responsabilités, obligations et relations des différentes parties prenantes dans le projet (voir le tableau contre). Associer certains acteurs aux prises de décisions permet de s'assurer de leur **implication tout au long du projet** et de préparer le rôle qu'ils joueront dans le futur service (notamment les représentants des usagers, les services de l'Etat, le futur gestionnaire du service, etc.).

### Quelles contractualisations ?

La contractualisation des relations entre les parties prenantes (sous formes diverses telles que lettre d'engagements, protocole d'accord, convention de partenariat, etc.) est importante. Elle peut éventuellement servir en cas de litige. Son intérêt réside surtout dans le travail qui est nécessaire pour l'élaborer : c'est au cours de sa rédaction que l'on se rend compte des problèmes qui sont susceptibles d'arriver, des tâches qui ne sont attribuées à personne, du contenu exact du chaque rôle, etc. La contractualisation des relations s'avère être un excellent outil pour **réduire les risques de désaccords futurs**.

### Comment assurer la coordination des activités ?

Chaque prestataire et intervenant dans le cadre du projet doit agir en respectant le plan d'actions préalablement défini, et en conformité avec les rôles et responsabilités de chacun. Le **maître d'ouvrage**, responsable de la bonne réalisation du projet, peut décider d'organiser et de superviser lui-même les activités. Il a également la possibilité de se faire assister par le **maître d'œuvre**. Ce dernier a la responsabilité de coordonner et contrôler l'ensemble des prestataires. En général, le maître d'ouvrage confie préalablement au maître d'œuvre la définition précise des choix techniques et des modalités d'exécution des activités d'accompagnement, le tout consigné dans un avant-projet ou un cahier des charges, sur la base duquel se fera la consultation des entreprises. Le maître d'œuvre est généralement un bureau d'études, un architecte ou ingénieur, un service déconcentré de l'Etat voire une « équipe projet » spécifique. L'attention devra porter sur le choix d'un maître d'œuvre expérimenté, dont la sélection pourra se faire par un appel d'offres.

### Prévoir un dispositif de suivi-évaluation du projet

Le suivi-évaluation est un dispositif qui appuie le pilotage du projet, en permettant de le suivre et de l'analyser tout au long de sa mise en œuvre. Il permet aux décideurs de disposer d'une **information régulière et objective** pour éventuellement réorienter les actions lorsque cela s'avère nécessaire et apporter des améliorations au projet.



## Infos Pratiques

### Répartition des rôles et responsabilités pour l'exécution d'un projet (indicatif)

Etape	Rôles et responsabilités des acteurs	A quel moment a-t-elle lieu ?
<b>Pilotage et suivi du projet</b>	<p>Le Maître d'ouvrage du service d'assainissement (le plus souvent la commune) vérifie le bon déroulement et le bon enchaînement des différentes phases du projet : identification, conception mise en œuvre.</p> <p>Concrètement, le maître d'ouvrage veille à l'implication des acteurs qui joueront un rôle dans le futur service (usagers, services d'Etat, vidangeurs, etc.) en les associant tout au long du projet. Il contrôle ou fait contrôler la bonne exécution de chaque activité, organise des réunions régulières pour apprécier le niveau d'avancement du projet, et en informe régulièrement les partenaires financiers.</p> <p>Le maître d'ouvrage ne dispose pas toujours des compétences et des moyens pour remplir son rôle. Il peut alors être appuyé par les services d'Etat, une ONG ou un bureau d'études.</p>	<p>Le pilotage et le suivi sont assurés tout au long du projet.</p> <p>A la fin du projet, le maître d'ouvrage assure le suivi du service.</p>
<b>Réalisation des études</b>	<p>Les études nécessaires à la conception de l'action (analyse de la demande, études de dimensionnement, etc.) pourront être réalisées par les services d'Etat ou à un bureau d'étude.</p>	<p>Les études sont menées préalablement au projet pour définir les options techniques, organisationnelles, etc. du projet.</p>
<b>Contrôle des travaux</b>	<p>Le contrôle des travaux est un enjeu important car il permet de s'assurer que les ouvrages réalisés sont de qualité satisfaisante et répondent bien aux options et standards techniques qui ont été choisis. S'il est doté de services et personnel compétents, le maître d'ouvrage peut assurer lui-même le contrôle des travaux. Mais ce travail peut également être confié à un bureau d'étude, aux services déconcentrés de l'Etat, etc.</p>	<p>Le contrôle se fait régulièrement tout au long des travaux, jusqu'à la réception définitive des ouvrages.</p>
<b>Réalisation des travaux et fourniture d'équipements</b>	<p>Les travaux pourront être effectués par des artisans ou entreprises locales ayant les compétences requises. Les entreprises et fournisseurs d'équipements sont tenus de proposer une garantie en cas de malfaçon. Si une défaillance est avérée, entreprises et fournisseurs sont susceptibles d'intervenir pour remédier aux défauts constatés.</p>	<p>Idéalement, les maçons formés durant leur projet poursuivent leurs activités en proposant leurs services aux ménages qui le souhaitent, en dehors du cadre du projet.</p>
<b>Mobilisation sociale</b>	<p>L'élaboration et la mise en œuvre des mesures de mobilisation sociale sont confiées à un acteur spécialisé qui dispose d'une bonne connaissance du contexte social et qui est légitime aux yeux des usagers. A ce titre, il est préférable de s'appuyer sur des acteurs locaux (associations locales, agents d'hygiène de la Commune ou de l'Etat). Il est envisageable de s'appuyer également sur des relais locaux (comités de quartiers, chefs traditionnels, etc.) pour porter certains messages spécifiques auprès des populations.</p>	<p>Les activités de mobilisation sociale sont à réaliser avant, pendant et après la réalisation des ouvrages.</p>
<b>Renforcement des compétences</b>	<p>Des ONG, bureaux d'études, services déconcentrés de l'Etat, professionnels de la formation, la collectivité Nord pourront intervenir dans l'accompagnement du maître d'ouvrage, et des entrepreneurs et exploitants intervenant sur le service d'assainissement.</p>	<p>Cet accompagnement peut continuer quelques temps pour appuyer le maître d'ouvrage dans le suivi de la gestion mais prend fin avec le projet.</p>
<b>Evaluation du projet</b>	<p>L'évaluation est généralement externalisée (consultant)</p>	<p>Elle pourra être réalisée à mi-parcours et/ou la fin du projet.</p>

### Le suivi-évaluation, un outil pour piloter le projet

Un dispositif de suivi-évaluation est composé d'indicateurs qui permettent de suivre les résultats progressivement obtenus, d'analyses approfondies qui complètent les indicateurs (évaluation mi-parcours, enquêtes, etc.) et d'outils permettant de centraliser les données recueillies et de les présenter aux décideurs de façon synthétique. Pour élaborer cet outil il est nécessaire de savoir quels éléments suivre, avec quels moyens, comment les restituer ?



**Suggestions de lecture :** [Concevoir et mettre en œuvre le suivi-évaluation des projets eau et assainissement](#), F3E, 2011

## 14. Quels principes directeurs d'intervention ?

### Privilégier les compétences locales

Avoir recours à des compétences internationales reconnues s'avère souvent coûteux et peu pertinent. La bonne réalisation d'un projet passe en premier lieu par **l'identification de prestataires locaux** qui disposent des compétences et des moyens requis. Pour les prestations qui ont un coût financier important ou dont la qualité d'exécution est primordiale, il est recommandé de procéder à une **mise en concurrence**. À l'aide des offres techniques et financières remises par les soumissionnaires, le choix du prestataire le mieux-disant sera effectué de manière objective et en toute transparence.

Lorsque les capacités des entreprises ou artisans sont insuffisantes, il peut être utile de **former localement des compétences** pour les besoins spécifiques du projet, tout en veillant à ce que les personnes formées puissent au terme du projet développer une activité économique de façon autonome.

### Ne pas se restreindre aux seuls aspects techniques

Le premier souci d'un maître d'ouvrage face à une demande en infrastructure à satisfaire, est bien souvent de trouver la solution technique et de savoir si elle est **techniquement faisable**. Pour le savoir, il pourra faire faire une étude de faisabilité technique. Mais il n'aura que la moitié de la réponse.

Le fait que la solution soit techniquement faisable, ne veut pas dire qu'elle sera **socialement adaptée** (elle peut, par exemple favoriser certains utilisateurs plus que d'autres ou se heurter à des pratiques traditionnelles...), ni **économiquement viable** (le prix de vente d'une latrine peut-être trop cher pour la population, ou insuffisant pour rémunérer l'artisan-maçon, etc.).

Répondre aux questions techniques ainsi qu'aux questions socio-économiques est la garantie de projets qui répondent aux contraintes locales et qui débouchent sur des services durables.

### Penser « gestion du service »

L'enjeu d'une action en matière d'assainissement n'est pas de réaliser des latrines ou des stations d'épuration, mais de faire en sorte que les latrines seront utilisées par ceux qui en ont besoin et que la station d'épuration sera fonctionnelle durant les trente prochaines années. Si le bon déroulement d'un projet est important, l'après projet l'est tout autant ! Un projet bien conçu doit donc appréhender les différentes composantes de la gestion du futur service d'assainissement. Parmi ces composantes on peut distinguer, notamment, la **gestion technique** (activités nécessaires pour faire fonctionner les ouvrages et équipements), la **gestion financière** (activités de facturation et de recouvrement des coûts), la **gestion commerciale** (démarches de promotion et de communication pour développer l'activité et en garantir la pérennité).

Ces différentes composantes de gestion nécessitent des compétences locales de qualité que seuls des professionnels aguerris et expérimentés sont en mesure de fournir. On veillera donc à confier la gestion des services à des professionnels de l'assainissement plutôt qu'à des bénévoles formés rapidement dans le cadre du projet.



## Infos Pratiques

### **Comment identifier des prestataires locaux ?**

On trouve généralement des listes de professionnels auprès des administrations (ex : les services déconcentrés du Ministère en charge de l'assainissement) ou de certains cercles de professionnels (ex : fédération des entreprises du BTP). La présentation de références sur des expériences précédentes reste le moyen le plus sûr pour s'assurer de la fiabilité du professionnel.

Retrouvez les entreprises et associations locales dans votre zone d'intervention sur la base de données du pS-Eau : <http://www.pseau.org/outils/organismes/index.php?!=fr>

### **Définir des solutions économiquement adaptées : retour sur plus de 20 ans de coopération**

Une étude réalisée en 2010 par Eau vive dans 4 pays de la zone sahéenne (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) a permis d'identifier certains freins et obstacles à la diffusion des équipements d'assainissement en milieu rural au Sahel.

En particulier, l'étude montre que les coûts des ouvrages proposés dans le cadre des programmes de solidarité sont largement supérieurs aux capacités d'investissement des ménages (ces coûts varient de 40.000 FCFA à 400.000 FCFA pour une capacité d'investissement des ménages de l'ordre de 10.000 et 48.000 FCFA). Ce constat invite à réfléchir à des approches permettant de ramener les coûts d'infrastructures à des niveaux abordables pour les usagers : l'objectif est que l'acquisition d'ouvrages sanitaires à domicile ne soit pas systématiquement dépendante de financements extérieurs.

[Pour une meilleure diffusion des ouvrages d'assainissement en milieu rural sahéen 80 propositions concrètes](#), Eau Vive, 2010

### **Penser à la gestion des équipements sanitaires dans les lieux publics**

Une étude réalisée en 2008, par Hydroconseil, dans plusieurs écoles du Burkina Faso a permis de mieux comprendre les problèmes spécifiques liés aux latrines scolaires. Deux tiers des 12 écoles visitées laissent aux élèves le soin de nettoyer les latrines. Les résultats ne sont pas satisfaisants et la plupart des latrines sont sales et malodorantes, ce qui rebute les enfants à les utiliser et les encourage à faire leurs besoins en plein air. Cet exemple souligne à quel point les actions qui ciblent la construction de latrines sans penser à leur gestion (entretien, nettoyage, etc.) ne permettent pas d'améliorer les conditions d'assainissement et d'hygiène.

[Etude des latrines / douches publiques et des latrines institutionnelles au Burkina Faso](#), Hydroconseil, 2008

## > Organiser la mise en œuvre du projet

# 15. Que doit contenir le document projet ?

Un document projet reprend et structure l'ensemble des éléments collectés lors de la conception du projet. Il est utile d'une part pour le **pilotage du projet** et d'autre part pour la **négociation des financements**. Les partenaires financiers imposent souvent leurs propres modèles de présentation du projet. Il est cependant préférable que le responsable du projet rédige d'abord un document de projet de façon à en faire un document avant tout utile au pilotage du projet. Si le document de projet est complet et clair, il sera aisément adaptable aux formats imposés par les bailleurs.

### Les éléments constitutifs du document projet

Un document de projet doit contenir a minima :

- Une **description du projet**, résumant le diagnostic réalisé et les activités définies
- Un **résumé synthétique** du projet (par ex. un cadre logique simplifié)
- Le dispositif de **pilotage** et de mise en œuvre du projet
- Le **chronogramme** du projet
- Le **budget**

### Le cadre logique

Les cadres logiques permettent de représenter de façon synthétique la logique interne d'un projet. Ils sont utiles pour **débattre avec les parties prenantes** lors de la préparation d'une intervention et pour s'accorder clairement sur ses objectifs et sur la façon de les atteindre. Ils servent aussi pour **planifier et programmer l'action**, concevoir un dispositif de suivi-évaluation, préparer une évaluation, présenter un projet selon les normes d'un bailleur. Si le projet a été mûrement réfléchi, la constitution du cadre logique simplifié ne doit poser aucune difficulté.

### Le budget

Un budget recense les dépenses prévues et les ressources escomptées pour la mise en œuvre du projet. Pour évaluer les différents coûts, il peut être nécessaire de faire faire des devis par plusieurs entreprises, fournisseurs. Il faut veiller également à ne pas sous estimer les dépenses liées aux études, au suivi des travaux, aux activités de mobilisation sociale ou à celles de renforcement de capacité. Le budget fait également apparaître les dépenses liées à la coordination et au suivi du projet : personnel (salariés, consultants), matériels, consommables, frais de gestion, frais de suivi, d'évaluation, etc.



## Infos Pratiques

### Quelques modèles de document de projet proposés par des bailleurs de fonds.

Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau (Grand Lyon / Veolia Eau) : <http://www.grandlyon.com/Presenter-un-projet-au-Fonds-Eau.3151.0.html>

Guide d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de la solidarité : [http://www.pseau.org/sites/default/files/aesn\\_guide\\_porteur-10emeprog.pdf](http://www.pseau.org/sites/default/files/aesn_guide_porteur-10emeprog.pdf)

### Budget type pour un projet d'assainissement (partie dépenses)

	Rubriques	Exemples de sous rubriques
<b>1. Etudes</b>		
1.1	Etude diagnostic	<i>Prestation (sur appel d'offres ou consultation restreinte)</i>
1.2	Etude de faisabilité technique, organisationnelle et socio-économique	<i>Prestation (sur appel d'offres ou consultation restreinte)</i>
<b>2. Travaux et investissement technique</b>		
2.1	Investissement immobilier	<i>Réalisation de toilettes publiques au niveau des marchés</i>
		<i>Réalisation d'un lit de séchage solaire</i>
		...
2.2	Investissement technique	<i>Achat d'un camion vidangeur</i>
		<i>Kits de protection pour les opérateurs de vidange (bottes, gants, etc.)</i>
		...
2.3	Fournitures	<i>Constitution d'un stock de produits d'entretien et nettoyage (notamment pour les latrines dans les lieux publics et pour les dispositifs de traitement)</i>
		...
2.4	Contrôle des travaux	<i>Prestation (sur appel d'offres ou consultation restreinte)</i>
<b>3. Actions d'accompagnement</b>		
3.1	Formation / accompagnement	<i>Formation des élus locaux aux responsabilités d'un maître d'ouvrage d'un service d'assainissement</i>
		<i>Formation des maçons, vidangeurs, gérants des toilettes publiques</i>
		...
3.2	Assistance technique	<i>Accompagnement de la commune dans l'élaboration de sa stratégie locale d'assainissement</i>
3.3	Sensibilisation	<i>Mobilisation sociale pour l'acquisition de toilettes familiales</i>
		<i>Supports de sensibilisation (affiches, panneaux, ...)</i>
		...
<b>4. Mise en œuvre et évaluation du projet</b>		
4.1	Transports	<i>Véhicules</i>
		<i>Carburant</i>
4.2	Personnel	<i>Personnel local (salaires)</i>
		<i>Personnel expatriés (salaires)</i>
4.3	Missions internationales	<i>billet d'avion</i>
		<i>Défraiements</i>
4.4	Frais de fonctionnement	<i>Frais bancaires</i>
		<i>Fournitures</i>
		<i>Communications</i>
4.5	Evaluation externe	<i>Prestation (sur appel d'offres ou consultation restreinte)</i>

## > Organiser la mise en œuvre du projet

# 16. Comment mobiliser les financements ?

L'une des grandes responsabilités du maître d'ouvrage, ou de l'opérateur en charge de la conduite du projet, est d'assurer le montage financier. Il s'agit d'identifier et de solliciter des sources de financement, qu'il s'agisse de subventions extérieures (financements bilatéraux, coopération décentralisée, ONG, etc.) ou de financements locaux (fiscalité locale, budgets nationaux, emprunt bancaire, etc.). Ces financements ont vocation à permettre la réalisation d'investissements et d'études préalables, mais en aucun cas le recouvrement des coûts de fonctionnement du service mis en place ou amélioré (ces derniers ont en effet vocation à être recouverts localement, gage de pérennité du service).

### Mobiliser des financements publics locaux

Les financeurs locaux potentiels sont les **collectivités locales** ainsi que l'**Etat**, au travers des programmes sectoriels ou des dispositifs financiers d'appui aux communes (les modalités de mobilisation des financements étatiques diffèrent suivant les pays).

### Mobiliser des financements internationaux

La mobilisation de financements extérieurs est souvent nécessaire. Des sollicitations peuvent être adressées auprès des **bailleurs de fonds « classiques »** du développement (Agence Française de Développement, Commission Européenne, Banque Africaine de Développement, etc.) ou auprès d'**acteurs de solidarité internationale** tels que la coopération décentralisée, les agences de l'eau, les ONG, les organisations de migrants, etc.

Il est rare qu'un organisme finance seul l'intégralité d'un projet : il faut donc trouver différents partenaires intéressés par un **cofinancement du projet**. A ce titre, notons qu'un financement si modeste soit-il s'avère souvent intéressant dans la mesure où il peut servir d'**effet levier** et contribuer à convaincre des bailleurs disposant de fonds plus importants. Ainsi, il est préférable de se renseigner dans un premier temps sur les sources de financements existantes au plus proche du porteur de projet (entreprises, communes, communauté de communes, conseil général puis régional) avant de s'adresser à des bailleurs plus importants et plus exigeants.

Chaque financeur a ses propres critères d'éligibilité, concernant le porteur de projet et l'action, et ses procédures de financements. Il convient donc de les connaître avant de se lancer tous azimuts dans la recherche de financement. La demande de financement doit en général être transmise au bailleur de fonds accompagnée d'un dossier administratif et d'un document de projet qui présente celui-ci sur le plan technique et financier.



## Infos Pratiques

### **Les financements apportés par les usagers**

La participation financière des usagers à l'investissement est une pratique ancienne qui peut être exigée par certains partenaires financiers au titre de cofinancement. Dans le cas d'un projet d'assainissement, cette contribution financière est logiquement à réserver au maillon amont (pour l'acquisition de toilettes), et éventuellement au maillon intermédiaire dans le cas du recours à des réseaux d'égouts.

### **Comment financer une étude préalable ?**

Généralement les partenaires financiers ne financent pas ces études. Cependant elles sont le préalable de la demande de financement et permette de préciser les solutions, techniques, organisationnelles et socio-économiques du projet. Le porteur doit souvent préfinancer les frais d'études qu'il pourra valoriser ensuite comme son apport dans le plan de financement de la demande de subvention.

### **Boucler le plan de financement de l'action et obtenir l'accord écrit des financeurs avant de lancer les activités**

Avant de démarrer les activités, il est indispensable :

1/ de s'assurer d'avoir bouclé le plan de financement du projet. De nombreux projets sont encore interrompus car ils ont démarré avec des fonds partiellement obtenus et n'ont pas réuni les moyens financiers nécessaires à leur finalisation. Il est en effet plus difficile d'obtenir des cofinancements pour un projet déjà engagé.

2/ de s'assurer d'avoir l'accord des financeurs, qui doit être signifié par écrit : sans cela, les fonds peuvent être perdus car les financements rétroactifs sont en principe interdits.

### **Les agences de l'eau, premier partenaire financier de la coopération décentralisée et non gouvernementale française dans le secteur**

Depuis l'adoption de la loi Oudin en 2005, les agences de l'eau françaises proposent des aides financières accessibles aux associations et collectivités territoriales établies sur leur territoire.

- Agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)
- Agence de l'eau Artois-Picardie : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)
- Agence de l'eau Loire Bretagne : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)
- Agence de l'eau Rhin Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)
- Agence de l'eau Seine Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

### **Les informations proposées par le pS-Eau :**

Le pS-Eau propose une page web listant les financements accessibles aux collectivités territoriales et associations françaises pour mener des projets d'assainissement : <http://www.pseau.org/fr/methodologie/financements>

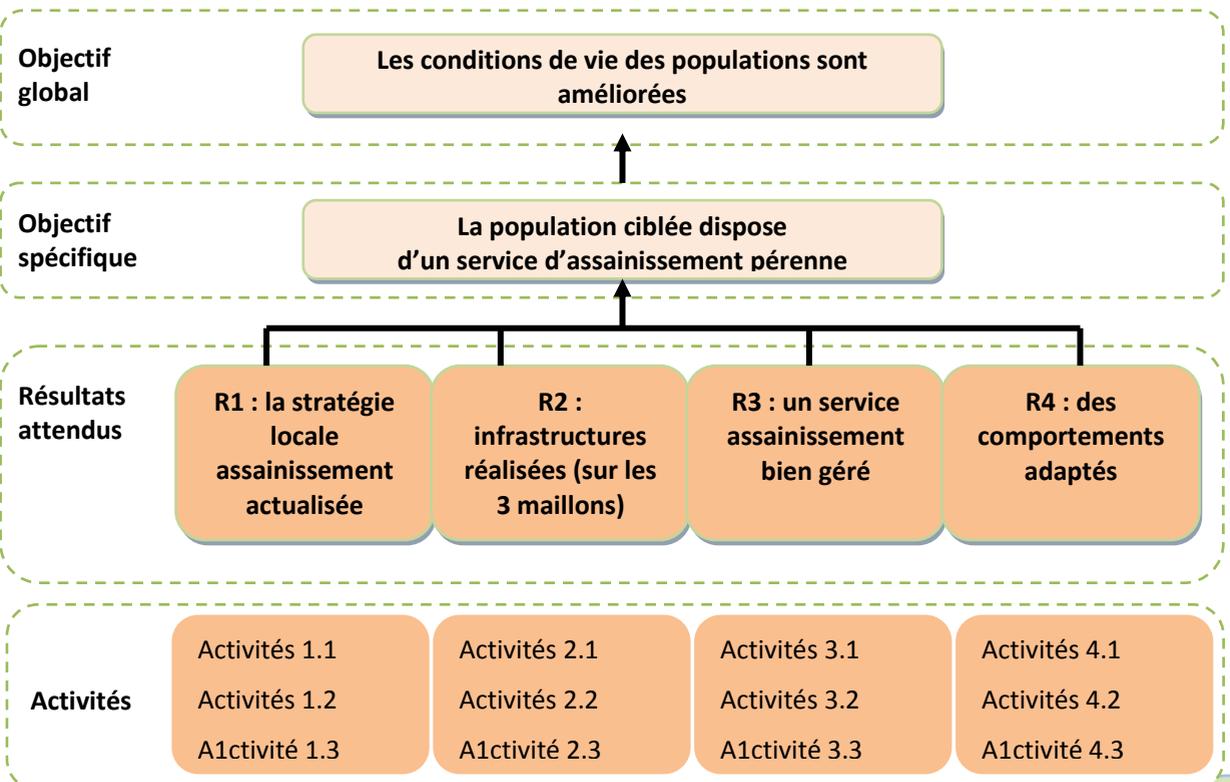
## > Organiser la mise en œuvre du projet

### De l'organisation de l'action vers sa mise en œuvre.

A la fin de cette étape, on dispose d'un document de projet qui servira de base pour **négoier des financements** auprès des bailleurs de fonds ainsi que de **guide pour la mise en œuvre du projet**.

Etape	Produit de l'étape	Enjeux qualité	Correspondance Cadre logique
Identifier les actions	Rapport de diagnostic	Pertinence, impacts	Objectifs généraux et spécifiques
Concevoir les actions	Document de cadrage des choix	Viabilité technique et financière	Résultats attendus
Organiser la mise en œuvre des actions	Document projet	Les auteurs du document projet veilleront à la capacité des différentes parties prenantes à conduire à terme l'action, ainsi qu'à la cohérence entre les activités programmées et les objectifs affichés du projet	Activités

**Cadre logique simplifié** : cette étape permet de définir les activités à mener pour atteindre les résultats attendus. A la fin de cette étape, le cadre logique est complet.



Cadre logique simplifié type pour une action d'amélioration de l'assainissement

# Glossaire

## **Assainissement**

L'assainissement regroupe l'ensemble des actions permettant d'améliorer la situation sanitaire mais aussi environnementale d'un lieu donné.

## **Boues de vidange**

Ce sont les matières solides ou liquides retirées des fosses de stockage d'eaux usées (maillon amont). Elles peuvent éventuellement avoir subi un traitement partiel durant leur stockage.

## **Dépotage**

Action de déverser les boues de vidange contenues dans la citerne d'un camion de vidange mécanique ou d'un dispositif (charrette-citerne) de vidange manuelle.

## **Eaux grises**

Eaux issues des activités domestiques telles que vaisselle, cuisine, lessive et douche.

## **Eaux noires**

Mélange des excréta (urines et fèces) avec les eaux de chasse (pour les toilettes utilisant une chasse d'eau) et les eaux et matériaux de nettoyage anal (papier toilette, etc.). On les appelle aussi eaux vannes.

## **Eaux usées**

Terme générique pour désigner l'ensemble des eaux chargées en polluants et issues des activités domestiques (eaux grises + eaux noires).

## **Effluents**

Il s'agit d'un liquide issu du stockage (maillon amont) ou du traitement (maillon aval) des eaux usées et excréta et ayant déjà subi un traitement partiel ou complet. En fonction du niveau du traitement déjà subi, il peut être valorisé ou rejeté, ou bien il doit subir davantage de traitement.

## **Excréta**

Mélange d'urine et d'excréments (ou fèces)

## **Filière d'assainissement**

Chaîne d'acteurs et de métiers organisés ensemble pour assurer la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées.

## **Latrine**

Toilette de standard minimum constituée d'une fosse recouverte d'une dalle, et permettant de recueillir les excréta.

## **Maillon amont**

Ensemble des équipements (toilettes, douches, puisards, etc.), activités (entretien) et acteurs (les ménages et les gestionnaires de toilettes publiques) qui permettent le recueil des eaux usées

## **Maillon intermédiaire**

Ensemble des équipements (camions vidangeurs, matériel de vidange manuelle, réseau, etc.) activités (vidange des fosses de latrines et évacuation des eaux grises) et acteurs

(opérateurs économiques en charge de la vidange) qui permettent l'évacuation des eaux usées en-dehors des lieux d'habitation.

### **Maillon aval**

Ensemble des équipements (station de dépotage, station d'épuration), des activités (traitement des eaux usées) et des acteurs (personnes et entreprises en charge du traitement) qui permettent l'élimination des substances polluantes présentes dans les eaux usées, avant leur rejet dans l'environnement.

### **Maître d'œuvre**

Personne ou organisation (bureau d'études, ONG, etc.) en charge de la conduite opérationnelle de travaux, et plus globalement d'un projet.

### **Maître d'ouvrage**

Personne ou entité propriétaire des équipements et infrastructures réalisées dans le cadre d'un projet. Le maître d'ouvrage est également responsable du bon fonctionnement du service pour lequel ces équipements et ouvrages ont été réalisés.

### **Puisard**

Un puisard est un trou creusé dans le sol et rempli de graviers et cailloux. Les eaux de lavage y sont quotidiennement déversées. Les graisses et impuretés grossières sont retenues en surface par les graviers et cailloux qui font office de filtre.

### **Service d'assainissement**

Voir « filière d'assainissement »

### **Vidange mécanique**

La vidange mécanique fait référence aux camions équipés d'une citerne et d'une pompe aspirante, utilisés pour vider les fosses de toilettes. La vidange mécanique permet d'éviter tout contact entre les opérateurs et les excréta.

### **Vidange manuelle**

La vidange manuelle fait référence aux équipements non mécanisés utilisés pour vider les fosses de toilettes et pour évacuer les excréta collectés en-dehors des zones d'habitation. Parmi les dispositifs de vidange manuelle les plus répandus, on trouve essentiellement les deux combinaisons suivantes : seau et charrette citerne, pompe manuelle et charrette citerne.

### **Station d'épuration**

Ensemble d'ouvrages (bassins...) et d'équipements (pompes...) vers lequel sont envoyés les eaux usées. Le traitement appliqué permet de retirer tout ou partie de la charge polluante. L'eau traitée peut ensuite être rejetée dans le milieu naturel.



## Accès à l'assainissement dans les pays en développement : les questions essentielles pour des services durables

L'Objectif du Millénaire pour l'assainissement est loin d'être atteint : on estime que près de 2,5 milliards de personnes n'ont pas un accès à un service d'assainissement adéquat (estimations 2010). Face à cette situation, de nombreux acteurs, au Nord comme au Sud, s'engagent pour l'amélioration des services d'assainissement dans les pays en développement. Afin d'appuyer ces acteurs dans la conception d'actions de qualité, le pS-Eau a réalisé ce guide qui s'adresse en particulier aux acteurs de la coopération décentralisée et aux organisations non gouvernementales. Cet ouvrage propose une liste de questions qu'il est nécessaire de se poser avant d'agir.



Ce guide a été réalisé avec le soutien de l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'Eau Adour Garonne